La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
vendredi 17 janvier 1997
113e année No 86
56 pages, 4 cahiers
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,65 $ U.S.
60¢ TAXES EN SUS

VU
Nikon®
LA HAUTE TECHNOLOGIE POUR VOS LUNETTES
352-1010



Actualités
Claude-Armand Sheppard, l'avocat faucon!
page A5

Économie
Le MAC: est-ce la descente aux enfers?
page C1





Claude Picher
Les spécialistes de Toronto
page C3

Cyberpresse
MMX, une puce pour le multimédia
page A14

Le CN abolit 121 postes

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

L'industrie ferroviaire montréalaise continue de dérailler avec une nouvelle perte de 121 emplois, dont 77 permanents.

Hier, le Canadien National a annoncé qu'il allait confier la gestion de ses recettes aux commis de Toronto, ce qui réduira au chômage, à l'exil ou à la retraite leurs 276 confrères de Montréal (121), d'Edmonton (72) et de Detroit (82).

Le CN compte abolir 40 postes permanents ainsi que 93 postes temporaires et réaliser des économies de 40 millions au cours des cinq prochaines années. Les bureaux de la capitale ontarienne devront tout de même embaucher 65 nouveaux employés.

Cette décision est d'autant plus inquiétante qu'à la fin de décembre, le CN a brutalement rompu les négociations qu'il avait secrètement entreprises avec le ministère des Transports cet été.

Joint par *La Presse* hier, André Gariépy, directeur de cabinet adjoint du ministre d'État à la Métropole, Serge Ménard, a précisé que le Canadien Pacifique s'était quant à lui satisfait des offres gouvernementales.

Pour obtenir certaines exemptions fiscales, le CP et le CN devaient s'engager à « faire des gestes pour développer l'emploi à Montréal » et à constituer une sorte de fonds pour permettre à Québec de racheter les activités abandonnées par les compagnies ferroviaires.

« Le ministre est resté très surpris du retrait du CN, a indiqué M. Gariépy. On ne peut pas dire qu'il existe un lien de cause à effet entre cette décision et celle d'aujourd'hui, mais c'est une succession de gestes qui nous inquiète. Nous voulons savoir à quoi nous en tenir pour l'avenir. »

Hier, M. Ménard s'est donc empressé d'écrire au PDG du CN, Paul Tellier, et de solliciter un entretien pour discuter tant du bris des négociations que de la perte de 121 emplois. « M. Tellier fait partie des

Voir **LE CN** *en A2*

Contre le droit à l'avortement

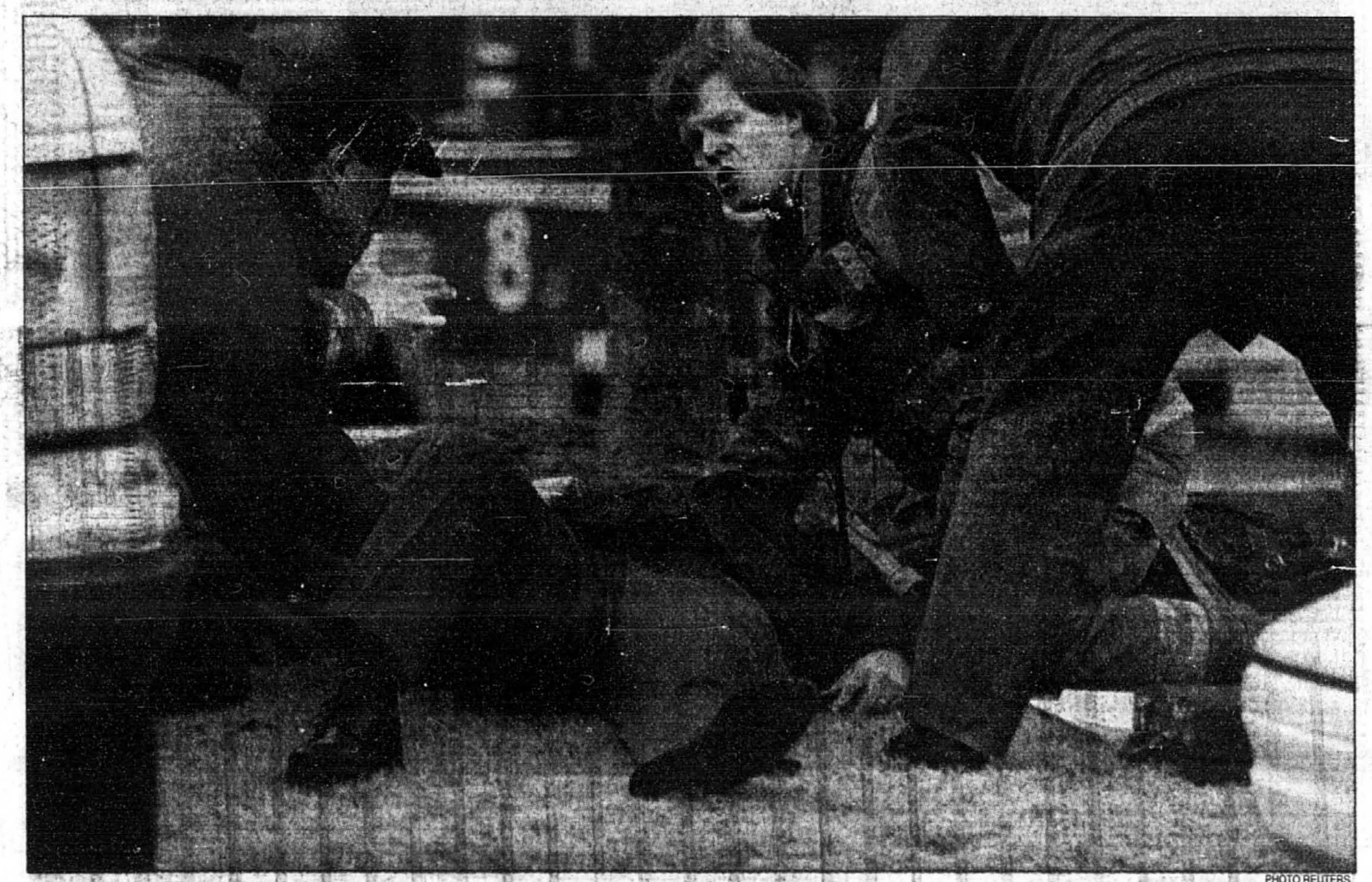


PHOTO REUTERS

Deux bombes ont explosé hier matin près d'un immeuble abritant un centre d'interruption volontaire de grossesse, à Atlanta, en Géorgie. La première déflagration, de forte puissance, s'est produite à 9 h 30 et n'a fait que des dégâts matériels. La seconde bombe, 45 minutes plus tard, a explosé dans une poubelle du parking, pendant que les policiers fouillaient les décombres laissés par la première bombe, et a fait au moins six blessés. Les deux explosions, qui n'ont pas été revendiquées, se sont produites au moment même où était rendue publique une enquête annuelle montrant que la violence contre les centres d'avortement a diminué en 1996, comme l'année précédente. Sur la photo, on voit les agents du Bureau des alcools, du tabac et des armes à feu qui se sont précipités pour soigner un de leurs collègues blessé après l'explosion de la seconde bombe.

Nos informations en page A12.

MISSION ASIE COMMERCIALE

Les jeunes découvrent l'Asie

VALÉRIE BEAUREGARD
envoyée spéciale, MANILLE

Mathieu Lavoie-L'Allier a 24 ans et fait son cours de MBA à l'université McGill. Rien ne le laissait imaginer encore récemment qu'il se retrouverait à Manille à la mi-janvier à prendre le petit déjeuner avec André Bombardier, vice-président du conseil de la multinationale du même nom.

Le jeune homme de 24 ans de Boucherville, qui est accompagné du directeur du programme MBA de McGill, David Saunders, fait partie d'un groupe de cinq étudiants qui participent à la mission. Il est le seul Québécois.

À titre d'ambassadeur de McGill, Mathieu Lavoie-L'Allier fait la promotion des services offerts par la maison d'enseignement. Au moment de la rencontre, il venait tout juste de participer à l'ébauche d'un programme commun dans le domaine de l'agriculture — échange de professeurs, participation sur des projets de recherche — entre McGill et une université des Philippines. « C'est un homme d'affaires de l'Alberta, qui vend des tuyaux pour des réacteurs CANDU et que j'ai rencontré dans l'avion qui m'a proposé de rencontrer ce Philippin (un homme d'affaires président d'université, avec qui les négociations ont eu lieu). »

Les jeunes ne forment pas une importante partie de la mission asiatique, mais leur dynamisme ne passe pas inaperçu auprès des quelque 400 gens d'affaires qui accompagnent le premier ministre Jean Chrétien.

Simon Bureau, 34 ans, se présente, tout comme Mathieu Lavoie-L'Allier, comme un jeune Québécois pour qui la réussite en affaires ou l'accès à la haute direction de la grande entreprise est imminente. M. Bureau est bien parti puisqu'il fait partie du bureau de Charles Sirois, de Té-

Voir **LES JEUNES** *en A2*

■ **Autres textes, pages C1 et C3**

Le froid qui sévit dans l'Ouest fait grimper le prix du gaz naturel

LISA BINSSE

En raison du froid intense qui frappe l'ouest du pays, les Québécois qui se chauffent au gaz naturel vont voir leur facture de chauffage annuelle grimper de 4 %, soit d'environ 48 $, si les prix demeurent au même niveau.

Le prix du mazout, stable depuis l'automne, a crû de cinq ou six cents le litre.

Toutefois, si la température au Québec demeure relativement douce, les consommateurs de gaz naturel et de mazout ne verront peut-être pas beaucoup de différence dans leurs coûts de chauffage cet hiver, comparativement à l'an dernier.

Le froid devait nous atteindre cette nuit, cependant.

Ce froid fait monter le prix spot du combustible albertain qui atteint 3,50 $ le gigajoule (juste en deçà de mille pieds cubes de gaz) contre moins de 2,40 $ la semaine dernière et 1,10 $ en septembre.

Les coûts plus élevés du gaz sont aussi attribuables à la demande accrue du gaz naturel albertain pour desservir des villes américaines comme Chicago, qui subissent aussi les affres du froid. En raison de la hausse des exportations de gaz canadien vers les États-Unis, les analystes avancent que les réserves entreposées dans l'Ouest diminuent. Accroitre la production pour l'exportation aurait peu d'effet en raison de la capacité limitée de pipeline.

Les consommateurs de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ne sont pas épargnés par cette appréciation du prix gaz naturel.

Voir **LE FROID** *en A2*

Le fils de Bill Cosby abattu dans sa voiture

JOE ALLEN
Associated Press, LOS ANGELES

Le fils unique du célèbre acteur-producteur de télévision Bill Cosby a été retrouvé mort hier dans sa voiture, tué par une balle sur les hauteurs de Santa Monica. La police a annoncé qu'un suspect avait été interpellé et qu'il pourrait s'agir d'une tentative de vol ayant mal tourné.

Ennis Cosby, 27 ans, a été retrouvé par une automobiliste dans sa Mercedes décapotable dont les feux de détresse étaient allumés, non loin d'une bretelle de la voie express de San Diego et du quartier chic de Bel Air.

Il s'était rangé sur le bas-côté pour changer un pneu crevé. Lorsqu'une automobiliste s'est garée pour l'aider, elle a découvert le cadavre dans la voiture, le cric posé par terre, le coffre et la porte du passager avant ouverts, a précisé le lieutenant de police Anthony Alba.

Agé de 59 ans, l'animateur du célèbre feuilleton TV *Cosby Show* a été prévenu du décès de son fils alors qu'il se trouvait à New York. Marié à Camille, Bill Cosby est le

Voir **LE FILS** *en A2*

INDEX

Petites annonces		- affaires	C2	Bridge	C11	Horoscope	B12
- index	B10	Arts et spectacles	B5 à B9	Décès	C10 et C11	Informatique	A14
- immobilier	B10 et B11	- ciné-horaire	B7	Économie	C1 à C9	Le monde	B4
- marchandises	B11	- télé-horaire	B5	Êtes-vous observateur?	B10	Loteries	A2 et A5
- emplois	B12	Bandes dessinées	B11	Feuilleton	B13	Mots croisés	B12 et S10
- automobile	B12 et C11					Mot mystère	B13

Opinions	B3
Politique	B1
Tabloid Sports	
- Philippe Cantin	S7

ÉDITORIAL

Une dure leçon
- Pierre Gravel
page B2

MÉTÉO

Passages nuageux, très froid
Max. -17, min. -23
Cahier Sports, page 16

6 21924 96705 1

Suites de la une

Le CN abolit 121 postes

LE CN / *Suite de la page A1*

décideurs montréalais et M. Ménard le rencontrera à ce titre », a expliqué M. Gariépy.

Du côté syndical, on se réjouissait déjà de voir le ministre entrer dans la danse. « Ce ne sont pas seulement les travailleurs qui vont souffrir de la décision du CN, c'est toute la ville de Montréal, a souligné Abe Rosner, représentant des Travailleurs canadiens de l'automobile. Nos membres sont protégés et ne seront pas tous jetés à la rue. L'économie, les jeunes et les industries connexes vont subir des conséquences beaucoup plus drastiques. Il est temps que les politiciens élèvent leur voix. »

En octobre, le représentant syndical avait d'ailleurs alerté les médias parce qu'il craignait qu'on transfère 150 emplois administratifs à Toronto. « Le CN avait tout nié alors qu'il a fini par agir, s'indigne-t-il aujourd'hui. Tout ce qu'on a gagné, c'est quelques mois de répit. S'il veut déserter Montréal, qu'il le fasse donc honnêtement! »

Que réservent donc les prochains mois? Au CN, on ne se fait pas rassurant. « Si on transfère la gestion des recettes à Toronto, c'est qu'on y exerce déjà la majeure partie de ces activités et parce que le plus gros noyau de nos clients s'y trouve, a avancé Jean-Daniel Hamelin, directeur des programmes d'affaires publiques. Comme toute entreprise, on regarde tout ce qui peut être fait pour améliorer notre productivité et c'est un processus continuel. Les choses bougent beaucoup dans ce milieu. »

M. Hamelin a par ailleurs assuré que la décision du CN était « irréversible » et que les employés quitteraient l'édifice de la rue de La Gauchetière « d'ici le printemps ».

Actuellement, l'effectif du CN se chiffre à 3695 personnes à Montréal, 2741 à Toronto, 2192 à Edmonton et 355 à Detroit.

En 1996, près de 2000 emplois ont été perdus à Montréal (CP et CN combinés). Et depuis dix ans, le Québec perd annuellement entre 700 et 1000 emplois dans l'industrie ferroviaire.

Maigre consolation pour Montréal: un gain de huit emplois, puisque les responsables des comptes à recevoir du CN y seront tous regroupés, tandis que Winnipeg perdra 16 employés.

Les jeunes découvrent l'Asie

LES JEUNES / *Suite de la page A1*

léglobe, à titre d'analyste principal au centre de renseignements stratégiques. L'entreprise montréalaise fait des affaires depuis 45 ans avec les Philippines puisque c'est elle seule (vu son monopole) qui peut acheminer les appels entre le Canada et le nouveau tigre de l'Asie.

Quand Simon Bureau sort sa grosse pile de cartes de visite, on comprend qu'il connaît déjà bien l'Asie. En fait, il est un spécialiste de la Corée du Sud, où il a déjà vécu à la suite d'un stage étudiant et où il retourne chaque année. Son rôle chez Téléglobe est d'assurer une veille concurrentielle et réglementaire du domaine des communications en Asie.

La mission commerciale ne compte pas seulement des patrons de PME aux cheveux grisonnants; un petit groupe de jeunes entrepreneurs en font partie. Parmi eux se trouve Mme Alourdes Suliy, 33 ans, qui vient de fonder la compagnie Signatec, une entreprise de services montréalaise du domaine des télécommunications qui fait (elle aussi) dans la veille technologique. « Un de nos objectifs principaux était de rencontrer des gens et jusqu'à maintenant, ça va très bien », a-t-elle dit.

Le marché des télécommunications réglementé des Philippines est de grand intérêt pour les gens d'affaires canadiens. D'ailleurs plusieurs contrats et ententes de principe d'une valeur d'environ 500 millions annoncés mercredi à Manille engageaient cette industrie. Mentionnons le Groupe CGI, de Montréal, qui a signé un contrat avec ADI (Alternative Development Initiative) en vue d'un transfert de technologie à des professionnels de la conception et de la gestion des réseaux de télécommunications. Un contrat qui vaut environ un demi-milliard de dollars.

Enfin, Mitchell Brownstein est un jeune avocat montréalais de 35 ans qui a déjà des antennes aux Philippines, mais qui s'est servi de la visite de la mission commerciale pour augmenter sa crédibilité. Il était d'ailleurs cette semaine l'invité de la Chambre de commerce Chine-Philippines.

En plus de travailler avec des immigrants-investisseurs, M. Brownstein représente des Montréalais désirant vendre ou faire distribuer sous licence leurs produits aux Philippines comme ce fabricant de machines à fabriquer des galettes de riz. « On ne devrait pas avoir de difficultés à dénicher ici un marché pour ce genre d'équipement! » a-t-il noté à la blague.

Le fils de Bill Cosby abattu dans sa voiture

LE FILS / *Suite de la page A1*

père de quatre filles, mais Ennis était son seul garçon.

« C'était mon héros —, a lâché à la presse un Bill Cosby aux yeux embués de larmes, avant d'ajouter qu'il avait toute confiance en la police de Los Angeles. « Nos sentiments vont à toutes les familles qui ont vécu un tel incident. C'est une expérience de la vie qui est vraiment difficile à partager .»

Diplômé de l'université de Columbia à New York, Ennis était le fils de l'un des hommes les plus riches des États-Unis, connu pour son feuilleton télévisé familial et ses livres sur l'art d'être père.

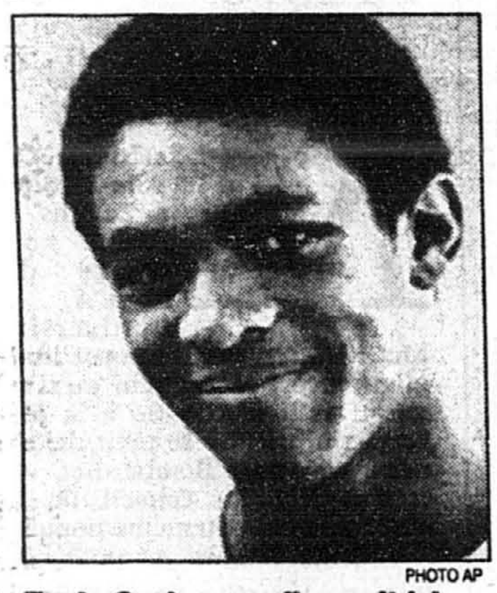


PHOTO AP

Ennis Cosby, que l'on voit ici sur une photo datant de 1987, a pu être assassiné au cours d'une tentative de vol.



PHOTO REUTERS

Les policiers du Service de police de Los Angeles et des techniciens s'affairent près de la Mercedes où le corps d'Ennis Cosby, fils du comédien Bill Cosby, a été retrouvé tôt hier matin.

Le froid qui sévit dans l'Ouest fait grimper le prix du gaz naturel

LE FROID / *Suite de la page A1*

Au Québec, le prix que Gaz Métropolitain exige du secteur résidentiel est déterminé à partir de trois critères: le prix des contrats d'un an, le prix du marché et les dérivatifs financiers dont dispose la société pour protéger les clients contre les variations de prix.

Les consommateurs québécois paient 1,77 $ le gigajoule pour le gaz de réseau. La hausse totale cette année, si le prix du gaz de l'Ouest ne bouge plus, sera de 59 $: 48 $ en raison du froid et 11 $ pour l'augmentation des frais de transport et de distribution. La facture moyenne de chauffage passera ainsi de 1045 à 1104 $ pour l'année. Les analystes pensent que les prix vont rester élevés.

Malgré tout, assure M. Richard Fahey, conseiller Affaires publiques et gouvernementales, ce combustible demeure une source d'énergie concurrentielle. Elle est 16 % plus avantageuse que l'électricité, dit-il.

Le prix du mazout dépend aussi de facteurs externes au Québec. Toutefois, les consommateurs québécois de mazout bénéficient présentement d'une plus grande stabilité. Les craintes que les réserves américaines étaient trop basses semblent s'estomper. Le prix du mazout cet hiver s'est apprécié aussi, cependant.

M. Pierre Dupuis, président de l'Association de l'huile à chauffage du Québec, précise que le mazout coûte environ 36 cents le litre présentement contre environ 31 cents le litre l'an dernier. Pour le consommateur moyen qui consomme 2400 litres, la facture grimpera d'environ 150 $ cet hiver. Il croit que le prix devrait se maintenir au niveau actuel, à moins que le coût du brut escalade et la température dégringole.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Les petites annonces : 285-7111
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par:
La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

00035

Code du jour **3-5**

Vendredi, 17 janvier 1997

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **661**
à quatre chiffres : **9819**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 17 h;

■ à Montréal: Conseil provincial du Québec des métiers de la construction international, église Saint-Damase, au sous-sol, 7659, 20e Avenue, de 9 h à 20 h. Objectif: 550 donneurs;

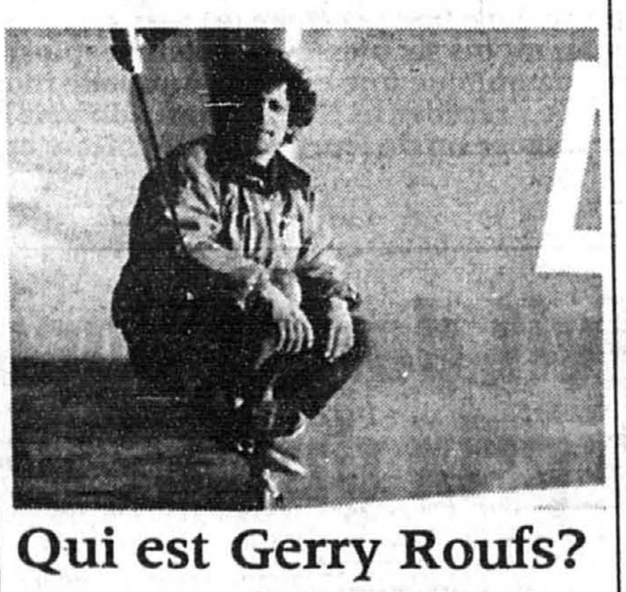
■ à Marieville: collecte du maire, salle de l'Âge d'or, 400, rue Docteur-Poulin, angle Edmond-Guillet, de 14 h à 20 h 30. Objectif: 175 donneurs.

INTERNET

Erratum

■ Dans l'édition du 13 janvier, nous avions indiqué une adresse Internet pour accéder à des engins de recherche en français. Malheureusement, il y a eu une erreur dans la transcription. Voici l'adresse URL exacte: **http://acri.cica.fr/French/Ressources/simple-search-french.html**

DEMAIN DANS LA PRESSE



Qui est Gerry Roufs?

■ Le navigateur montréalais Gerry Roufs, concurrent canadien du Vendée Globe, tour du monde à la voile sans escale et sans assistance, est porté disparu depuis le 6 janvier. Tout le monde suit dans un mélange d'espoir et d'inquiétude les recherches en cours. Gilles Normand, de notre bureau de Québec, signe demain dans le cahier Sports un portrait de son ami Gerry Roufs, avec lequel il a maintes fois navigué.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Le gouvernement fait-il bien d'envisager une intervention dans la crise qui sévit à l'hôtel de ville de Montréal?

La chambre de commerce de Montréal a-t-elle raison de s'inquiéter des répercussions néfastes que pourrait avoir la crise politique à l'hôtel de ville?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 44 %
Non: 56 %

Bois-de-Boulogne Branché !

Le Collège Bois-de-Boulogne, qui ne tourne le dos ni aux profs ni au tableau noir, réalise, grâce à son centre technologique CARREFOUR, l'intégration des sciences, des arts et de la technologie. Le cahier spécial, publié à l'occasion de sa campagne de financement, vous fait visiter un collège qui a déjà les deux pieds dans le 21e siècle. Bois-de-Boulogne recherche ses Vieilles Branches. Les anciens sont conviés à des retrouvailles virtuelles.

PROMOTION

Ne manquez pas ce cahier spécial distribué en région métropolitaine demain dans La Presse

2457595

La Presse

Le mot du jour
à nouveau

■ Il arrive de plus en plus souvent que l'on confonde les locutions *à nouveau* et *de nouveau*. Mais cette confusion fait perdre au français une nuance intéressante, car les deux expressions ne sont pas identiques. *De nouveau* signifie « encore une fois » ; *à nouveau* veut dire « d'une façon différente, à neuf ». Il faut reconnaître cependant que cette distinction est de moins en moins respectée, y compris par les dictionnaires.

Paul Roux

L'EXPRESS DU MATIN



Adolescente disparue



■ Rebecca Ayotte, 16 ans, est disparue depuis le 24 décembre de son domicile situé au 310, Cartier, à Laval. Yeux pers et cheveux bruns, elle mesure 1m58 (cinq pieds et trois pouces) et elle pèse 52 kg (115 livres). Toute information à son sujet peut être transmise à la police de la CUM au 280-2645 ou au 280-2245.

Match nul à Châteauguay

■ Le Conseil des services essentiels a reçu le 20 décembre une plainte du syndicat représentant les cols bleus de Châteauguay voulant que l'employeur ait décrété un lock-out. Le même jour, le Conseil recevait également une plainte des représentants de la Ville alléguant que le syndicat n'avait pas fourni les services essentiels. Après avoir entendu les représentants des parties, le Conseil en vient à la conclusion que le refus de l'employeur de donner du travail aux salariés le 20 décembre ne peut être qualifié de lock-out et que le syndicat n'a pas refusé de fournir des services essentiels parce qu'il n'était tout simplement pas en grève. Le Conseil rejette donc les plaintes du syndicat et de l'employeur.

Arrestation liée à un enlèvement d'enfants

■ Un Albertain soupçonné d'avoir enlevé ses trois enfants a été arrêté hier, alors qu'il téléphonait à son ex-conjointe dans une cabine située au coin de l'avenue Papineau et de la rue Ontario. Âgé de 45 ans, Denis Boily était recherché par la GRC depuis un certain temps. Bell Canada a pu aider les policiers en localisant l'appel du suspect. Les policiers l'ont interrogé au poste 33 et ont pu ainsi aller chercher ses trois enfants, qui l'attendaient sains et saufs au 2116, rue Bordeaux, à Montréal. Peu avant l'arrestation de Boily, des employés de la CUM avaient remorqué sa camionnette louée.

Décès de François Reny

■ François C. Reny, directeur intérimaire de Communications Québec et directeur de l'information documentaire à la Direction générale de l'information gouvernementale, est décédé samedi dernier à Québec. Le monde des communications gouvernementales vient de perdre l'un de ses pionniers. M. Reny a amorcé sa carrière dans la fonction publique en 1967, au ministère de la Voirie, pour joindre le cabinet de Marcel Masse jusqu'en 1970. Ses funérailles ont lieu aujourd'hui en l'église Sainte-Geneviève, à Sainte-Foy.

Véhicules volés

■ Les policiers du projet Cible ont saisi et analysé, entre le 6 et le 14 janvier, 44 véhicules dans la région de Sept-Îles, dont 26 avaient été rapportés comme étant volés. De ces 44 véhicules, 18 étaient accidentés et ils ont été remis à leurs propriétaires après avoir été réparés. Les saisies, outre Sept-Îles, ont été faites à Port-Cartier, Moisie, Rivière-au-Tonnerre et Baie-Comeau.

Bon pour le coeur

■ Des centaines de personnes ont pris part hier à une marche de trois kilomètres dans le Montréal souterrain à l'occasion du lancement de la campagne québécoise de la Fondation des maladies du coeur. L'objectif, cette année, est de 4,2 millions $.À cette occasion, la Fondation a aussi procédé au lancement d'une loterie. Les billets seront notamment disponibles du 20 janvier au 28 février dans les restaurants Subway et les pharmacies Jean Coutu.

La cigarette fait un quatrième mort

MARCEL LAROCHE

Une cigarette oubliée serait la cause de quatre incendies mortels survenus en l'espace d'une semaine dans la région métropolitaine.

À l'instar de la tragédie de la Villa Sainte-Geneviève qui a fait six morts au mois d'août dernier, dans le nord-ouest de la métropole, les quatre personnes ont péri par asphyxie, prisonnières de leur appartement incendié.

L'enquête policière a démontré que toutes les victimes, deux femmes et deux hommes, ont payé de leur vie pour avoir négligé de mettre en pratique des règles de prudence élémentaire.

Le plus récent drame s'est déroulé vers 3 h dans la nuit de mercredi lorsqu'un début d'incendie a été signalé dans l'appartement 4 d'un immeuble à logements du 563, rue Desmarchais, à Longueuil.

Alertés par une femme réveillée par le bruit du détecteur de fumée de son voisin de palier, les pompiers sont rapidement intervenus pour découvrir le corps inanimé d'Albert Leblanc affalé dans son fauteuil.

Malgré des manoeuvres de réanimation effectuées par des ambulanciers d'Urgences-Santé, l'homme de 65 ans a rendu l'âme avant son transport à l'hôpital.

Un drame identique a coûté la vie à Alexandre Britt, un jeune homme de 21 ans trouvé inanimé, vers 6 h lundi, dans la chambre à coucher de son logis du 16-C, rue Turgeon, à Sainte-Thérèse. Étudiant en théâtre au cégep Lionel-Groulx, il est mort suffoqué par la fumée provoquée par un début d'incendie causé par un article de fumeur oublié dans le salon.

Par ailleurs, deux femmes âgées et malades ont connu un sort identique après que leur domicile respectif eut été envahi par la fumée se dégageant d'un début d'incendie allumé par une cigarette oubliée. Se déplaçant à l'aide d'une marchette, Joan Roland, une dame de 71 ans, a été trouvée sans vie, vers 18 h 30 dimanche dernier, à l'intérieur de l'appartement 1016 d'une tour d'habitation du 7400, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Quant à Catherine Bacal, une femme de 75 ans en perte d'autonomie qui habitait seule l'appartement 20 du 2850, rue Kent, dans le quartier Côte-des-Neiges, à Montréal, elle est décédée dans des circonstances identiques, vers 14h20 le jeudi 9 janvier.



PHOTO PIERRE LOGWIN, *collaboration spéciale*

Le plus récent drame s'est déroulé dans la nuit de mercredi lorsqu'un début d'incendie a été signalé dans l'appartement 4 d'un immeuble à logements du 563, rue Desmarchais, à Longueuil.

Un chauffeur de taxi risque de perdre un oeil pour un vol de 36 $

Les chauffeurs de Longueuil sont révoltés par l'agression dont a été victime l'un des leurs

MARTHA GAGNON

Les chauffeurs de taxi de Longueuil étaient partagés hier entre la tristesse et la colère à la suite de l'agression d'un des leurs.

« C'est révoltant ! Ils ont failli le tuer pour un maigre butin de 36 $ », déplorait Henri Poirier, répartiteur et porte-parole de la compagnie de taxi Nic qui comprend une cinquantaine de chauffeurs sur le territoire de Longueuil. « Nous n'avions pas eu d'incidents semblables depuis quelques années, ajoute-t-il. On a beau savoir que le métier comporte des risques, c'est toujours un choc quand une telle chose se produit. Il n'y a malheureusement pas grand-chose à faire pour prévenir ces drames, sinon la prudence et la vigilance. »

Chauffeur occasionnel, Jean-Marie Ross, la cinquantaine, risque de perdre un oeil à la suite de l'agression survenue mercredi soir dans le secteur du boulevard Desormeaux, à Longueuil. C'est ce qu'a confié sa fille à des collègues. « Il semble qu'il y ait peu d'espoir de sauver son oeil », dit M. Poirier.

M. Ross a aussi subi des blessures à la gorge et à une main qui auraient été causées par un couteau ou un objet contondant qui n'a pas été retrouvé. Il se trouvait hier aux soins intensifs à l'hôpital Charles-LeMoyne. On ne craint toutefois pas pour sa vie.

Plusieurs collègues, comme Marcel Lacoste, se demandaient si le travail de nuit n'était pas trop dangereux. « Il y a des fois où on se dit que ça ne vaut pas la peine de risquer sa peau le soir et la nuit, dit-il. C'est un drame qui fait réfléchir. » D'autres affirmaient qu'ils seraient plus méfiants à l'avenir. « Si on refuse tous les clients qui ont l'air louche, on va revenir les poches vides, expliquait un jeune chauffeur. Il ne faut pas vivre dans la peur. »

Deux hommes connus de la police, Luc Barbe, 35 ans, et un adolescent de 16 ans, ont été arrêtés et accusés de tentative de meurtre, vol qualifié, séquestration et complot. L'enquête sous caution a été fixée à aujourd'hui dans le cas du jeune et à lundi pour ce qui est de Barbe. Selon la police, ce dernier possède un épais casier judiciaire qui remonte à 79.

Gerry Roufs : la tempête interrompt les recherches

MARC THIBODEAU
et MICHEL MAROIS

Avec le départ du Français Éric Dumont, hier midi, il n'y a plus aucun bateau dans la zone où l'on croit perdu le navigateur canadien Gerry Roufs.

Dumont, un autre concurrent du Vendée Globe, a passé une quinzaine d'heures à ratisser la zone, dans des conditions très difficiles. « La tempête ne s'est pas calmée et la visibilité est pratiquement nulle », a-t-il expliqué, dans une communication radio.

« Tout à l'heure, je suis passé à moins de cinq milles d'un iceberg. Comme la météo ne s'arrange vraiment pas, le CROSS m'a conseillé de reprendre ma route. Je le fais la rage dans l'âme, en gardant l'espoir que Gerry peut encore naviguer et qu'il reparaîtra bientôt, quelque part... »

Le Centre régional opérationnel de survie et de sauvetage (CROSS) a indiqué que les recherches n'étaient pas abandonnées pour autant. « Si un cargo arrive près de la zone au cours des prochaines heures, nous lui transmettrons les coordonnées afin qu'il reprenne le repérage », a expliqué l'officier Groguennoc, à Étel, en Bretagne.

Au Centre canadien de télédétection, qui analyse les images obtenues par Radarsat pour le compte de l'Agence spatiale canadienne, on poursuivait entre-temps le travail.

Florian Guertin, directeur de la division application du centre, a indiqué que deux nouvelles séries d'images étaient sous étude. « Nous devrions avoir complété leur analyse tard cette nuit », a-t-il précisé, en notant que le satellite devait faire un nouveau passage en soirée.

Jeudi, une soixantaine de points potentiels, déterminés après l'analyse des images obtenues lors de ses quatre premiers passages, ont été transmis aux responsables des recherches en France. L'analyse ne permet cependant pas d'affirmer que l'un ou l'autre de ces points est le bateau du marin disparu.

Le personnel du CROSS a continué de son côté à estimer la dérive de l'embarcation de Roufs pour orienter les recherches. « Le CROSS dispose de modèles de dérive beaucoup plus performants que les nôtres, a expliqué M. Guertin. Alors nous leur transmettons toutes les coordonnées qu'on ne peut pour l'instant écarter définitivement et ils retiennent celles qui correspondent à leur zone d'intérêt. »

L'exercice n'est pas facile, dit-il, puisque la dérive de l'embarcation sera bien différente si elle est renversée, si elle prend l'eau, si le mât est brisé. « La zone où il peut se trouver ne cesse en conséquence d'augmenter », note M. Guertin. À ce jour, près de 70 000 kilomètres carrés ont été scrutés par le satellite.

Claude Steben poursuit à son tour

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

L'ancien animateur de télévision Claude Steben — mieux connu sous le nom de capitaine Cosmos — poursuit en diffamation les parents d'un écolier de 10 ans, qui l'accusent eux-mêmes de voies de fait.

Mercredi, lors de l'émission de Gilles Proulx, la mère du garçonnet a affirmé que ce n'était pas la première fois que le comédien de 54 ans « bardassait » des enfants.

M. Steben estime que ces propos ont terni sa réputation et, alors qu'il se prépare à subir son procès devant la cour municipale de Chambly (le 29 janvier), il s'est adressé à la Cour supérieure pour réclamer 50 000 $ — une somme qu'il destine à un « organisme charitable intéressé à l'enfance ».

C'est Me Pierre P. Quesnel qui représente l'ex-animateur des Satellipopettes au civil et Me Jean Dury qui le défend au criminel.

La police reproche au résidant de Chambly de s'en être pris à un élève de l'école primaire Sainte-Marie, alors qu'il y montait une pièce de Noël en compagnie de son épouse et d'une trentaine d'enfants.

Selon M. Steben, le garçonnet ayant porté plainte est venu perturber la séance avec un groupe d'amis et, apeuré, il est lui-même tombé lorsque le comédien a crié aux jeunes de décamper.

Coloré, créatif,
hyper varié, reconnu,



MAKE UP FOR EVER
c'est top make-up !

Cours de maquillage (Gratuit avec achat de 20$ et plus)
• Vendredi 24 janvier de 18 h 30 à 20 h
• Samedi 25 janvier de 10 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h
Téléphonez pour réservations.

EXCLUSIF AUX
AILES
LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN 672-4537
CARREFOUR LAVAL 682-4537

Un tribunal pour les plaintes contre les policiers

C'est l'une des recommandations du rapport Corbo rendu public hier

ANDRÉ CÉDILOT

Après une analyse en profondeur du système de déontologie policière au Québec, M. Claude Corbo recommande qu'un tribunal spécial soit institué à la Cour du Québec pour juger les plaintes des citoyens à l'encontre des policiers.

Attendu avec impatience, le rapport Corbo, rendu public hier par le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault, garde au système à peu près la même structure d'organisation, tout en lui donnant plus de mordant et d'efficacité. La réforme permettrait en outre d'économiser au moins deux millions.

À l'issue d'une enquête qui durait depuis la mi-août, M. Corbo et son principal collaborateur, Michel Patenaude, ont constaté que le système actuel est trop lourd, trop coûteux et surtout terriblement inefficace.

« Les citoyens ont l'impression d'être dépossédés de leur dossier qui devient une espèce de ballon que se disputent les avocats des policiers et du Commissaire à la déontologie et qui s'empêtre dans un dédale interminable de procédures », expliquent les auteurs du rapport de 208 pages.

L'étude des milliers de plaintes qui ont été faites depuis l'entrée en scène du Commissaire à la déontologie, en 1990, montre qu'il faut près de deux ans en moyenne avant qu'elles ne se règlent. Une fois sur quatre, le délai moyen s'étend jusqu'à 870 jours. Certaines font l'objet de contestation judiciaire et traînent depuis cinq ans !



PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Le ministre Robert Perreault a rendu public hier le rapport de M. Claude Corbo, à gauche.

Ce long processus coûte un peu plus de 4,9 millions par année aux contribuables québécois. Et cela sans compter les frais des services de police qui s'élèvent à 4,5 millions. Les seules dépenses du gouvernement (environ six millions) pourraient être diminuées d'au moins le tiers, indique le rapport.

En tête de liste de ses 27 recommandations, M. Corbo, s'inspirant du Tribunal des droits de la personne, propose la création d'une chambre de déontologie policière formée de trois juges de la Cour du Québec. Les décisions de ce tribunal seraient évidemment exécutoires. Comme c'est présentement le cas, les parties pourraient contester ces jugements de première instance, mais seulement après avoir obtenu la permission de la Cour d'appel.

Cette réforme entraînerait la disparition du Comité de déontologie policière, sorte de tribunal administratif avec des pouvoirs restreints, qui coûte 2,4 millions par année. Le nouveau tribunal déontologique entraînerait des débours d'environ un million, estime M. Corbo.

Autre changement majeur : les enquêtes sur les plaintes ne seraient plus menées par des employés permanents du Commissaire à la déontologie. Elles seraient plutôt confiées à des policiers cadres triés sur le volet dans les différents services à travers la province. Ces officiers — environ 70 — ne pourraient évidemment enquêter sur leurs collègues de travail.

À plus long terme, « quand les finances publiques le permettront », M. Corbo souhaite la création d'un service de police indépendant pour mener toutes les enquêtes de nature déontologique et même criminelles.

Sauf exception, avant d'être remis aux enquêteurs, les dossiers seraient d'abord soumis à un comité de conciliation formé d'un membre du service de police, un représentant de la municipalité et un citoyen. Une telle initiative, croit-on, devrait permettre de régler 60 % des plaintes.

Les citoyens pourraient porter plainte dans n'importe quel poste de police. L'officier de service aurait l'obligation de prendre la déposition et d'acheminer la plainte au Commissaire à la déontologie dans les 48 heures. Actuellement, on se contente de remettre un formulaire au plaignant.

Le délai pour déposer une plainte serait réduit à six mois (deux ans actuellement). Hier, le Commissaire à la déontologie, la direction des services de police, les syndicats de policiers et les organismes de défenses des droits préféraient étudier le rapport avant d'émettre leurs commentaires.

SEARS
Rien à payer avant 1 an
VENTE D'ENTREPÔT SEARS
et quantité de bons achats
PENDANT NOTRE VENTE D'ENTREPÔT
SUR **TOUS** LES MEUBLES†, ENS. DE MATELAS,
TAPIS DÉCORATIFS, GROS ÉLECTROMÉNAGERS*
ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES, AVEC LA CARTE SEARS
PAS D'ACOMPTE PAS D'INTERVENTION D'UN TIERS POUR LE CRÉDIT PAS D'ACHAT MINIMUM
Rien à payer avant janvier 1998, sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 35$ de frais de paiement différé, toutes taxes et frais applicables doivent être payés au moment de l'achat. Cette offre ne s'applique pas aux achats par catalogue et aux articles soldés des centres de liquidation. Offre en vigueur jusqu'au 26 janvier 1997. Détails en magasin.
†Rayon meuble; sauf meubles de patio et pour bébés
*Sauf aspirateurs et machines à coudre
RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 26 JANVIER 1997
Achetez vos gros électroménagers maintenant et faites-les livrer plus tard... même en juillet 1997!
dans la limite des stocks disponibles. Le choix peut varier selon les magasins.
Copyright 1997. Sears Canada Inc.
SEARS
Attendez-vous à plus

Des pressions des policiers de St-Jérôme

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le maire de Saint-Jérôme, Marc Gascon, reçoit depuis quelques jours à son domicile un courrier inhabituel, en l'occurrence des enveloppes contenant le paiement ou la contestation de contraventions données à des conducteurs par les policiers municipaux.

Quelques policiers ont eu recours à ce moyen, choqués par une récente décision de la Cour supérieure, et parce que leur employeur, disent-ils, est revenu sur sa parole après avoir présenté des offres salariales écrites qui ont été acceptées par la Fraternité des policiers. « Les policiers qui ont pris cette initiative ont été avisés d'y mettre fin », a déclaré, hier, le président du syndicat, François Brisebois.

À la demande de la Fraternité des policiers, les 64 syndiqués ont repris, un peu avant la période des Fêtes, leurs moyens de pression, travaillant notamment en jeans tout en portant leur chemise d'uniforme. Le syndicat vient de demander l'arbitrage. Les négociations achoppent seulement sur la clause salariale.

Vendredi dernier, le juge Roland Durand, de la Cour supérieure, a renversé séance tenante une décision arbitrale qui annulait la décision de l'employeur d'enlever de l'unité syndicale les sergents chargés de relève.

C'est par la suite que, sur des contraventions rédigées par des policiers, l'adresse de retour imprimée a été biffée pour faire place à une autre écrite à la main, celle du maire de Saint-Jérôme. M. Brisebois est conscient que les coupables seront facilement identifiés, car le policier doit signer chaque constat et y écrire son matricule.

La convention collective des policiers est échue depuis le 31 décembre 1995. La Régie intermunicipale de police Saint-Jérôme métropolitain voulait un contrat de trois ans et le syndicat de deux ans. Finalement, il y a eu entente pour deux ans avec, pour la première année, une augmentation de 2,7 % et, pour la deuxième, de 1,7 %, ce qui faisait passer le salaire du policier de première classe à 1100 $ par semaine.

Mais l'entente a été refusée par le conseil d'administration de la Régie. « Nous venions d'apprendre que Québec nous enlevait le remboursement de la TVQ et que nous devions payer 1 % de la masse salariale pour l'Institut de police. Il fallait donc agir pour reprendre un peu d'argent », a déclaré le président de la Régie, Normand Plouffe, maire de Saint-Antoine.

M. Plouffe a ajouté qu'il avait par la suite rencontré la Fraternité et avait offert une entente de trois ans. « Ce qui signifiait, poursuit-il, qu'au lieu d'avoir 1100 $ à la deuxième année de leur contrat, cet objectif était reporté d'un an. L'offre a été refusée par le syndicat. »

La Fraternité se propose d'aller poser des questions aux élus lors de la prochaine réunion du conseil. Par le passé, il y a eu de violentes discussions entre les deux parties en public et le maire Gascon a été dur à l'endroit des policiers.

Claude-Armand Sheppard, l'avocat faucon



Yves Boisvert

Au sommet de la Tour de la Bourse nichent quelques faucons pèlerins et Claude-Armand Sheppard. Des espèces rares qui inspirent autour d'elles le respect, parfois la crainte, rarement l'affection.

À 61 ans, Me Sheppard est l'un des avocats les plus redoutés de Montréal. Ses adversaires en parlent avec un mélange d'admiration et d'hostilité. On le dit arrogant, cassant, hautain, sarcastique. Autant de reproches qui révèlent sa grande qualité: c'est un guerrier hors de l'ordinaire qui ne s'écrase jamais.

Tellement, d'ailleurs, que le gouvernement fédéral a préféré confier à un autre la délicate négociation avec les avocats de Brian Mulroney, pour parvenir à un règlement final. Lui, jusqu'à 17 h le dimanche, quand tout s'est réglé, se préparait à cuisiner les témoins. Pour Me Sheppard, rien n'était plus normal: il préparait la guerre au cas où la paix ne serait pas signée.

En 38 ans de carrière, il s'est révélé un des avocats les plus polyvalents du Barreau et un stratège de première force.

« C'est un gentleman mais une bête de champs de bataille », observe un confère. Le gant de velours qui cache des serres... Il sait irriter l'adversaire par quelques remarques assassines dites sur le ton le plus respectueux. Avec cet oeil mi-clos qui paraît toiser tous ses semblables...

On ne compte plus les fois où il a fait exploser le bouillant avocat de Brian Mulroney, Gérald Tremblay. Par exemple en disant que l'ex-premier ministre recherchait un « traitement impérial ».

Peut-être ne faut-il pas négliger la part de théâtre, que manie assez bien Me Sheppard, selon le sculpteur Armand Vaillancourt, quelquefois défendu fort efficacement par lui. Vaillancourt se souvient de son vocabulaire recherché, de sa voix un rien traînante, de sa façon de bomber le torse en plaidant. Les deux étaient devenus amis en fréquentant la librairie d'Henri Tranquille dans les années 1950.

Car Claude-Armand Sheppard est avant tout un littéraire devenu avocat à contre-coeur. Après des études en langues à McGill, il avait obtenu une bourse du gouvernement allemand pour faire son doctorat en littérature germanique. Mais son père est mort avant qu'il ne parte. « Ce fut un contact brutal avec la réalité économique », dit-il.

Il commence sa carrière en 1959 dans un petit cabinet — qui compte maintenant 50 avocats. Et se passionne vite pour la profession. Mais les anciennes amours demeurent: sa bibliothèque compte 15 000 volumes, dont à peine 50 touchent au droit...

Ses liens avec les milieux artistique, journalistique et intellectuel l'ont amené à défendre plusieurs artistes, puis les membres du Front de libération du Québec de la « première vague », en 1963 et 1964. Mais ce qui l'a propulsé sous les projecteurs (il a même joué son rôle dans un documentaire sur la cause), c'est l'affaire Henry Morgentaler. À la fin des années 1960, ce médecin disait publiquement avoir pratiqué des milliers d'avortements « illégaux ». Il a été poursuivi dans les années 1970 devant la cour criminelle et acquitté trois fois par un jury, malgré une loi claire et des directives des juges non équivoques.

« Au deuxième procès, le juge avait pratiquement dit au jury de condamner Morgentaler. Au bout d'une heure et demie, ils sont revenus avec un acquittement. Un journaliste s'est retrouvé à l'urinoir avec un juré et lui a demandé s'ils avaient compris ce que le juge avait dit. Le juré a répondu: on s'est bien rendu compte de ce que le juge voulait; mais le juge, c'est pas le pape ! »

La Cour suprême a finalement déclaré l'article du Code criminel sur l'avortement inconstitutionnel, presque 20 ans après le début de cette saga. De son côté, Me Sheppard a abandonné le droit criminel. Il en mène encore large, mais s'est fait une sorte de spécialité des poursuites contre les médias. Avec l'affaire Gerry Snyder, il détenait jusqu'à récemment le record pour une condamnation pour diffamation. Et à lire ses récentes poursuites, on jurerait qu'il cherche à reprendre ce titre !

On l'a vu déposer depuis cinq ans plusieurs poursuites où ses clients réclament des montants dans les sept à huit chiffres à divers médias. Certains y voient une forme de matraquage. Il n'en croit rien. « Il y a dix ans, j'aurais hésité à réclamer un million. Mais aujourd'hui, j'hésiterais à demander seulement cela ! » Les tribunaux accorderont-ils ces sommes astronomiques ? Il ne faut pas faire courir à ses clients le risque de ne pas demander assez, répond-il.

« Comme avocat, je ne défends pas des idées; j'aide des individus ou des organismes qui ont besoin du soutien de la loi. Je me démarque clairement des convictions de mes clients, même si je suis souvent d'accord avec eux. »

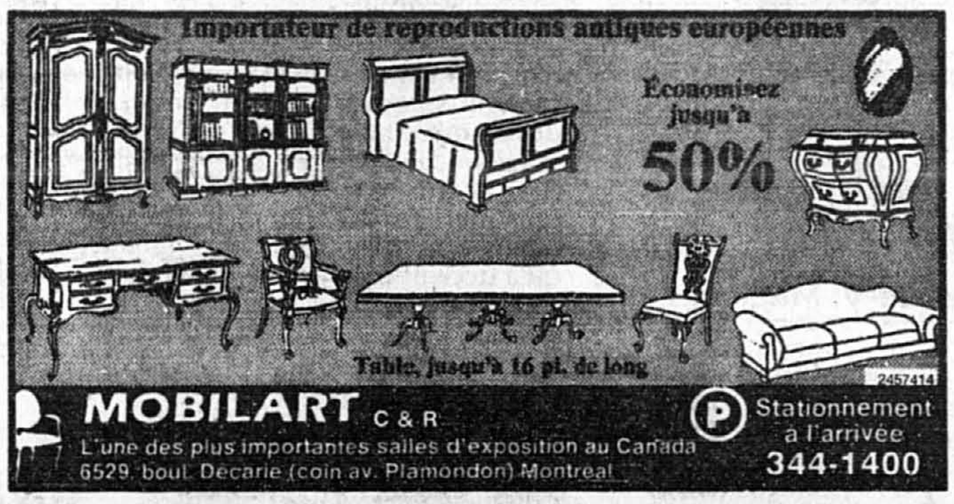
Au sujet de Brian Mulroney, il dit: « Il s'agit d'un homme très riche, très futé, qui joue encore un rôle important sur la planète et qui utilise les tribunaux pour une brillante opération de relations publiques, et soutire le maximum d'avantages de ses procédures. Après son interrogatoire, j'ai compris pourquoi Brian Mulroney avait atteint des sommets aussi étonnants (dans l'opinion) pour ensuite s'effondrer. La performance était remarquable. Au début, on est impressionné. Mais ensuite, on se rend compte qu'il y a beaucoup de verbomoteur. Et quand on écoute attentivement, on est moins impressionné d'entendre un ancien premier ministre décrire comment, par son avocat, il a joint tous les personnages importants du ministère de la Justice, pour ensuite les dénoncer comme fascistes. Mais de façon un peu perverse, j'aime bien M. Mulroney; c'est un personnage unique du folklore politique. »

Parlant de politique, sa seule incursion directe est devenue rapidement « l'erreur de sa vie », comme il dit: il était du petit groupe de Montréalais derrière la candidature de Pierre Bourque et a sélectionné à peu près tous les candidats de Vision Montréal. Il a déchanté avant même son élection. « J'ai constaté qu'il n'est pas vraiment un démocrate; il est incapable d'écouter. Le plus grand service qu'il pourrait rendre à Montréal serait de partir. Il n'a plus d'autorité morale. Peu de gens, même ceux qui l'aiment, pensent que c'est un atout pour Montréal. »

Voilà maintenant l'avocat faucon lancé contre Pierre Bourque, au nom des conseillers Forcillo et Goyer. Le pauvre maire n'avait pas besoin de ça...

SOLDE ANNUEL
du 2 au 30 janvier '97
Chez LAOUN c'est chez GEORGES LAOUN
GEORGES LAOUN
OPTICIEN
50 % d'escompte sur toutes nos montures à l'achat de verres
Examens de la vue par optométristes
(Non valable avec d'autres promotions)
2455044
4012, rue Saint-Denis (coin Duluth) tél.: 844-1919
600, rue Jean-Talon Est (métro Jean-Talon) tél.: 272-3816
LA BOUTIQUE SAINT-DENIS EST OUVERTE LES DIMANCHES DE 12H À 17H

A Q S F R
Association québécoise des sports en fauteuil roulant
Soutenez nos athlètes!
Envoyez vos dons à:
AQSFR
4545, Pierre-de Coubertin
C.P. 1000, Succ. M
Montréal, Québec, H1V 3R2
(514) 252-3108



loto-québec résultats

Tirage du 97-01-15
2 8 13 16 26 31
Numéro complémentaire: 23
Prochain tirage: 97-01-18

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	10 000 000,00 $
5/6+	17	63 882,40 $
5/6	740	1 174,00 $
4/6	34 769	47,90 $
3/6	580 612	10 $

Ventes totales: 28 991 402 $
Prochain gros lot (approx.): 2 400 000 $

Banco — Tirage du 97-01-16
1 5 8 9 11
12 13 23 26 32
36 37 44 46 49
55 56 57 64 66

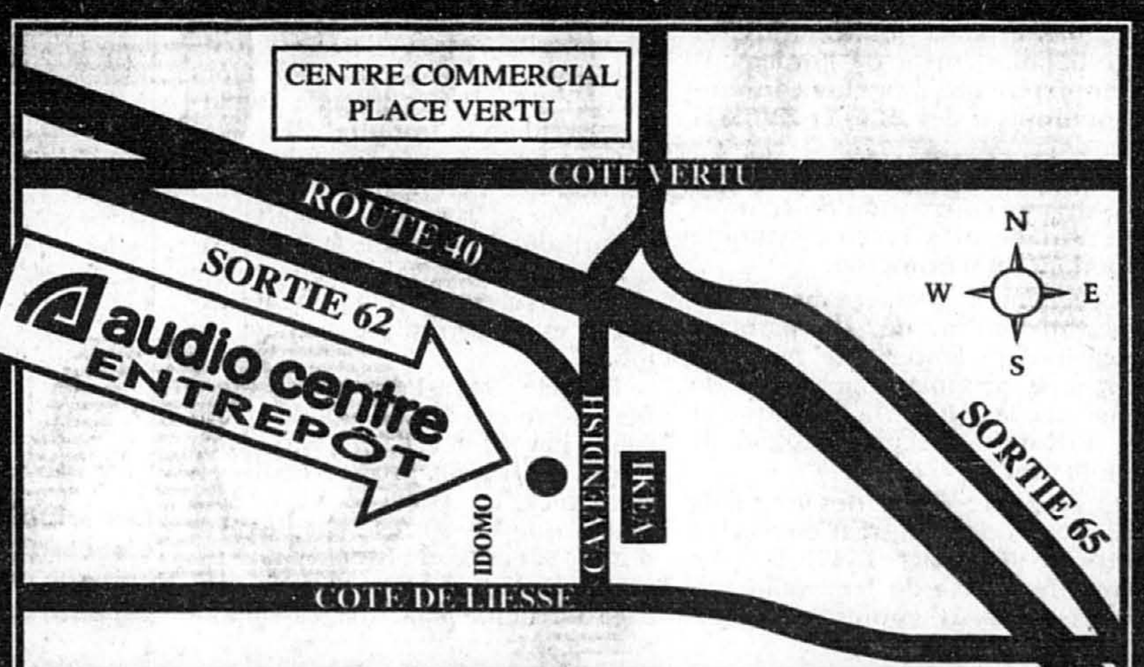
La Quotidienne — Tirage du 97-01-16
3 4
661 9819

Extra — Tirage du 97-01-15
NUMÉRO: 287520

Extra — Tirage du 97-01-16
NUMÉRO: 894810

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Le modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

audio centre
Vente d'entrepôt



dimanche 19 janvier 1997, 9 h à 17 h
9100 boul. Cavendish, Saint-Laurent
Bang & Olufsen · Mirage · psb SPEAKERS · YAMAHA · SONY · Boston Acoustics · Panasonic · RCA · PROSCAN · NAD · MONSTER CABLE · marantz
UN JOUR SEULEMENT
RABAIS EXCEPTIONNEL
UN ENDROIT SEULEMENT
FINANCEMENT DISPONIBLE SUR PLACE
PRODUITS NEUFS, DÉMOS ET USAGÉS
audio centre
ENTREPÔT 9100 boul. Cavendish Saint-Laurent

EMPIRE
ENCAN PUBLIC
ENCAN DE SUCCESSION
Le contenu d'une résidence de Westmount (Le Château), ainsi qu'une multitude d'articles (des meubles, des tableaux, des bijoux, des articles en argent, des pièces de cristal, des porcelaines, des bronzes, des monnaies, des pendules, etc.) pour plusieurs intérêts privés et commerciaux seront offerts dans un
ENCAN PUBLIC (5 Séances)
Plusieurs de ces lots seront vendus SANS MINIMUM-SANS RÉSERVE
EXPOSITION
Les sam. et dim. 18 et 19 janvier de 10 h à 17 h
ENCAN
Le dimanche 19 jan. à 13 h et du lundi 20 jan. au jeudi 23 jan. à 19 h (chaque soir)



ENCANS EMPIRE 5500 rue Paré, Montréal 737-6586

Le bureau de la permanence de Vision Montréal a été meublé grâce à une contribution illégale

GILLES PAQUIN

Le parti du maire Pierre Bourque, Vision Montréal, a reçu une contribution illégale de 6000 $ pour meubler sa permanence de la place Jacques-Cartier au lendemain des dernières élections municipales.

Selon la télévision de Radio-Canada, un associé de la firme de comptables Malette Maheu, Gilles Poupart, a accepté de régler la note de 5996 $ du magasin Joseph Walsh en guise de contribution au parti.

Vision Montréal a bel et bien reçu les meubles le 9 décembre 1994, soit une table de conférence, 12 fauteuils, deux postes de travail et le bureau de la directrice, mais Malette Maheu a refusé de payer. C'est finalement M. Poupart qui a fait les frais de l'affaire avant d'être congédié.

Le directeur associé de Mallette Maheu, Richard Téoli, a déclaré que ce n'était pas dans les habitudes de la firme « d'acheter des fonctionnaires ou des municipalités » pour obtenir des contrats. La firme fait maintenant l'objet d'une poursuite de la part de M. Poupart, qui souhaite se faire rembourser.

Mais peu importe qui l'emportera dans cette bataille judiciaire, Vision Montréal a reçu les meubles gratuitement.

Selon la Loi sur le financement des partis politiques, les entreprises ne peuvent contribuer à un parti, et les électeurs ne peuvent donner plus de 750 $ par année. Dans un cas comme dans l'autre, ce cadeau est donc une contribution illégale.

Le directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté, poursuit d'ailleurs son enquête sur le financement de la campagne de Vision Montréal, et particulièrement sur la dénonciation touchant le chef lui-même. Il a indiqué hier dans un communiqué qu'il n'était pas encore en mesure de préciser la date à laquelle son rapport serait rendu public, mais qu'il n'écartait pas la possibilité que ce soit lundi prochain.

Depuis quelques jours, les enquêteurs ont rencontré pour une deuxième fois la plupart des anciens candidats de Vision Montréal, ses principaux organisateurs et, évidemment, les dissidents du parti.

Selon le conseiller du district Jean-Rivard, Daniel Boucher, ils s'intéressent à toute l'organisation de Vision Montréal, à ceux qui travaillaient au sein des divers comités et aux différents moyens de financement.

Et pendant que l'enquête se poursuit, c'est toujours la pagaille à l'hôtel de ville, où le maire et les deux conseillers déchus, Pierre Goyer et Sammy Forcillo, continuent de s'affronter par avocats interposés.

L'avocat des deux conseillers, Claude-Armand Sheppard, a fait parvenir une mise en demeure au maire Bourque lui reprochant d'avoir violé l'injonction provisoire émise lundi dernier et lui interdisant de modifier les fonctions de MM. Goyer et Forcillo au sein du comité. Dans sa lettre, Me Sheppard soutient que M. Bourque a fait des gestes illégaux en retirant à ses deux conseillers les dossiers qu'il leur avait confiés antérieurement et en ordonnant aux fonctionnaires de cesser toutes communications avec eux.

Il a été impossible de joindre la porte-parole du maire hier pour savoir s'il entendait se conformer à cette mise en demeure. Le maire et ses deux anciens hommes de confiance se retrouveront devant le tribunal aujourd'hui, précisément pour débattre du bien-fondé de l'injonction accordée lundi par le juge Guthrie.

La basilique Saint-Patrick a 150 ans



Claude-V. Marsolais

La basilique Saint-Patrick, située rue de La Gauchetière Ouest, célèbre cette année son 150e anniversaire de fondation après avoir subi au cours des dernières années une cure de rajeunissement d'une ampleur considérable au coût de cinq millions de dollars.

Une cérémonie officielle se tiendra mardi prochain pour dévoiler le calendrier annuel des activités. À cette occasion, la ministre de la Culture du Québec, Louise Beaudoin, remettra un chèque de 10 000 $ afin d'installer une signalisation adéquate permettant aux visiteurs de découvrir ce chef-d'oeuvre architectural de style néo-gothique, dont la pureté de lignes et le dépouillement de l'ornementation extérieure rappellent le modèle européen des XIVe et XVe siècles.

Le gouvernement du Québec a accordé une subvention de 1,5 million afin de préserver ce symbole important du patrimoine.

L'événement donnera au conseil d'administration de la paroisse l'occasion de lancer une nouvelle campagne de financement afin de remplacer le toit de la basilique et de l'illuminer convenablement pour la nuit.

La première église des Irlandais catholiques de Montréal ouvrit ses portes le 17 mars 1847, le jour même de la fête de leur saint patron. Le hasard voulut que cette même année, plus de 6000 nouveaux immigrants irlandais parmi les 40 000 qui traversèrent l'océan Atlantique succombent du typhus dans des hangars de la pointe Pointe-Saint-Charles, où ils étaient gardés en quarantaine à leur arrivée.

La valeur architecturale de l'édifice a été reconnue tardivement, puisque son classement à titre de monument historique ne remonte qu'à décembre 1985. De même, son statut de basilique mineure n'a été décrété par le pape Jean-Paul II que le 17 mars 1989.

Les plans du temple ont été dessinés par l'architecte français Pierre-Louis Morin et par le père Félix Martin, fondateur et architecte du Collège Sainte-Marie.

Autant l'extérieur du bâtiment est marqué par sa sobriété, autant l'ornementation intérieure se distingue par sa richesse et son harmonie.

Le célèbre Victor Bourgeau y sculpta la première chaire, le premier jubé et les premiers tambours à l'entrée entre 1848 et 1851, tandis que les fonts baptismaux sont l'oeuvre de Joseph Richard.

La première décoration des murs et des voûtes, ainsi que la conception des trois principaux autels, ont été réalisés en 1861 par l'entreprise Perrault, Paré et Ouellet. La décoration fut terminée en 1893 alors qu'on en confia les plans à l'architecte William E. Doran.

C'est lors de cette seconde intervention que l'on recouvrit les murs de chêne et que l'on installa les magnifiques bancs de style gothique sculptés dans le chêne rouge de l'Indiana et le remarquable escalier en bois sculpté menant au jubé.

L'église Saint-Patrick est aussi fière de ses vitraux. Ceux des fenêtres à l'avant et à l'arrière, d'inspiration médiévale, ont été réalisés à Innsbruck, en Autriche, vers 1860, tandis que les autres sont l'oeuvre d'Alex S. Locke, de Brooklyn.

Deux plaques rappellent le passage de deux personnages importants de l'histoire du Canada : celui de Thomas d'Arcy McGee, père de la Confédération, qui fut assassiné en 1868, et celui du poète Émile Nelligan, qui y fut baptisé le 25 décembre 1879.

Le cardinal Jean-Claude Turcotte y célébrera une messe solennelle le 16 février, tandis que le cardinal Cahal Daly, d'Irlande, en visite pour l'occasion, livrera l'homélie.



Les armoiries de la basilique se caractérisent par la croix celtique, le symbole de la papauté et la fleur de lys.

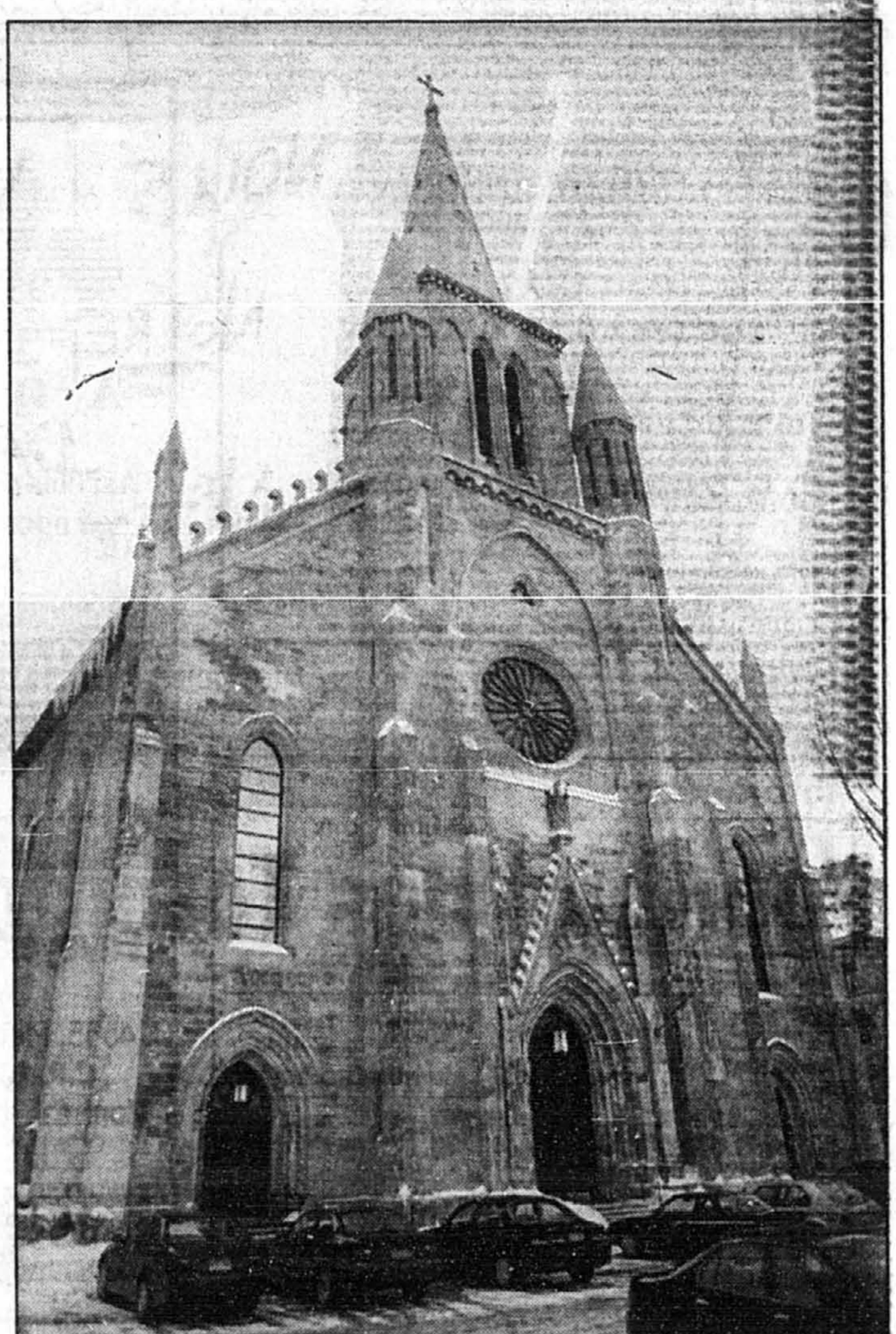


PHOTO ROBERT SKINNER, *La Presse*

La façade de Saint-Patrick donne sur la rue de La Gauchetière, entre la rue Saint-Alexandre et la côte du Beaver Hall.

Disparues, une femme et ses deux filles refont surface après quatre jours

Presse Canadienne

Une femme et ses deux filles disparues depuis quatre jours de leur domicile de Saint-Elphège-de-Richelieu, dans la région de Drummondville, ont finalement donné signe de vie, hier, en se rendant au poste de police de Nicolet, à une quinzaine de km au sud-ouest de Trois-Rivières.

Denise Dubois et ses filles Vanessa et Marie-Ève avaient trouvé refuge dans une maison d'hébergement pour femmes en difficulté. Il semble que Mme Dubois ait tout simplement décidé de quitter son conjoint.

C'est en voyant sa photo et celle de ses enfants à la une d'un quotidien de Montréal que Mme Dubois a décidé de se rapporter à la police.

Son conjoint, Claude Richer, avait quitté son domicile durant une heure dimanche dernier et, à son retour, la maison était vide. Inquiet de la disparition de sa femme et ses enfants, il a décidé d'alerter la police et la population.

Têtes d'affiche

■ Sollicité par Vincent Bilodeau, comme d'autres Montréalais par Térez Montcalm ou Hubert Pallascio, un journaliste de *La Presse* fut hier, à l'occasion de son lancement, l'un des premiers donateurs de la campagne de souscription de la Fondation des maladies du coeur du Québec. C'est devant un barrage de caméras que se sont retrouvés les artistes qui ont accepté d'être les solliciteurs d'un jour de la fondation, parcourant le centre-ville souterrain pour recueillir des dons. Au nombre des artistes, il y avait Pierre Therrien, parrain de la campagne de financement, Claude Michaud, porte-parole de la loterie de la fondation offrant une foule de prix, dont un voyage à Daytona Beach et un autre à Cancún. La Fondation des maladies du coeur a attiré l'attention grâce au soutien de tous ces artistes, dont Dorothée Berryman, Louise Legault, Suzanne Champagne, etc. Et ça ne s'arrêtera pas là, car une vaste campagne de publicité doit sensibiliser tous les Québécois aux maladies cardio-vasculaires et aux accidents cérébro-vasculaires. Les billets de la loto des « vainc-o-eurs » sont disponibles, au coût de 2 $, dans les pharmacies Jean Coutu et les restaurants Subway. Renseignements : 871-1551 ou 1-800-567-8563.

■■■

■ La Banque de Montréal vient de remporter le prix le plus prestigieux en ressources humaines, en Amérique du Nord, le prix Optimas, attribué par le magazine *Workforce* (autrefois le *Personnel Journal*). Première institution financière canadienne à remporter ce prix, la Banque de Montréal a été choisie pour son programme de salaire variable (bonis pour l'atteinte d'objectifs), ses avantages sociaux variables, ses régimes de travail souples, son établissement de formation, son programme de formation en succursale, etc. Les prix Optimas seront remis officiellement le 6 mars à Washington.

■■■



John Horgan

■ La prochaine conférence de la série des Beatty Memorial Lectures, offerte au public le mardi 21 janvier, à 18 h, à l'auditorium Fieldhouse de l'édifice Leacock (angle des rues McTavish et Dr Penfield), promet de susciter quelques controverses. En effet, on y parlera de « la fin de la science », titre du plus récent livre du journaliste sénior à la revue *Scientific American*, John Horgan, conférencier invité. Horgan a remporté à deux reprises le prix de journalisme de l'Association américaine pour l'avancement des sciences. Il est considéré par la revue *Forbes* comme l'un des journalistes les plus influents. Les scientifiques ne sont quand même pas prêts à croire à la fin de l'aventure des sciences, alors qu'Horgan affirme qu'il n'y aura plus de grandes découvertes et de révolution scientifiques. C'est gratuit, mais il y a peu de places. La conférence est en anglais.

■■■

■ Colloque sur les maladies pulmonaires en milieu de travail, organisé par l'Association des infirmières en santé du travail du Québec. Plusieurs experts — du monde médical surtout — aborderont les différents aspects de la question, depuis le point de vue de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, jusqu'à celui d'un avocat et d'une représentante patronale. Le vendredi 14 février, à compter de 8 h 30, à l'hôtel Radisson, 777, rue University. Coût : 185 $. Renseignements : 526-2733.

■■■



Alain Ferland

■ Heureuse rencontre d'Alain Ferland, président d'Ultramar, et de Jacques McDonald, président de la fondation de l'hôpital Jean-Talon, le premier ayant remis au second un chèque de 20 000 $ à titre de contribution d'Ultramar à la campagne de souscription de la fondation. Ce don sera affecté à l'achat d'équipement spécialisé. La cérémonie s'est déroulée en présence de Michel Bourassa, directeur général adjoint de l'hôpital Jean-Talon.

■■■

■ Le Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement (ROCAHD) vient de lancer une campagne de souscription. Le ROCAHD, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), mène des activités de sensibilisation, favorise la concertation et appuie des projets de développement. Pour amasser des fonds, on organisera une loterie et on présentera un spectacle. Renseignements : ROCAHD, 7400, boulevard Saint-Laurent, bureau 400, Montréal (Québec) H2R 2Y1. Tél. : 271-1232.

■■■

■ Plus d'une douzaine d'employés de l'usine de papier Cascades, de Jonquière figurent sur la liste des sinistrés du déluge saguenéen de l'été dernier. Aujourd'hui, ils tiennent remercier la grande famille des employés du Groupe Cascades (Canada, États-Unis et Europe), qui ont donné 73 000 $ pour les aider à se remettre à flot, leur employeur ayant pour sa part versé un don corporatif de 7000 $. Ce nouveau geste de solidarité servira à aider les treize familles en proportion des dommages subis par chacune d'elles.

■■■

On a beaucoup parlé d'eau, de sa distribution et de son avenir en 1996. Pour une information sur la situation mondiale de l'eau, signalons la parution d'un dossier sur la question, *Eau douce, eau trouble, eau rare*, dans le numéro de novembre de la revue *Sources* de l'Unesco.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Ruée vers les écoles internationales de la CECM

MICHÈLE OUIMET

Mercredi soir, le gymnase de l'école primaire Saint-Barthélémy était plein à craquer. En dépit du froid et de l'humidité, plus de 400 parents avaient pris la peine de se déplacer pour entendre parler de la toute nouvelle section internationale qui doit ouvrir ses portes en septembre.

Le directeur de l'école, Maurice Mérette, a été le premier surpris par un tel engouement. « On avait installé 375 chaises, a-t-il dit, et il y avait encore plein de monde debout. »

Le 6 novembre, le conseil des commissaires de la CECM a décidé de créer trois écoles internationales, deux primaires et une secondaire. Les écoles Saint-Barthélémy, dans Rosemont, Saint-Vincent-Marie et Henri-Bourassa, à Montréal-Nord, ont été choisies pour accueillir les sections internationales.

En apprenant la nouvelle, les parents ont littéralement pris ces écoles d'assaut. Saint-Barthélémy a dû engager une deuxième secrétaire pour répondre à tous les appels.

L'implantation des sections internationales se fera progressivement. Au primaire, seulement six classes seront créées en septembre : deux maternelles, deux premières et deux quatrièmes années. Au secondaire, Henri-Bourassa débutera avec quatre classes de première secondaire.

Mais ce ne sont pas tous les enfants qui peuvent être acceptés dans une école internationale. Ils doivent réussir un test d'aptitudes intellectuelles qui coûte 40 $. Bref, le cours est réservé aux élèves doués. Il existe déjà une école internationale à la CECM et chaque année, elle rafle tous les honneurs et se hisse au premier rang quant aux résultats scolaires.

Les écoles internationales offrent un programme enrichi. Les élèves commencent à apprendre l'anglais dès la première année, et l'espagnol en quatrième, et des activités parascolaires sont offertes. À Saint-Barthélémy, par exemple, l'école veut organiser des cours de danse et de piano. Au secondaire, en plus de l'espagnol et du français, les élèves devront, entre autres, suivre des cours de littérature et d'informatique et faire 20 heures de bénévolat par année.

Mais les places sont limitées. Saint-Barthélémy n'acceptera pas plus de 158 élèves, et Henri-Bourassa, 128. Les écoles privilégient d'abord la clientèle de leur quartier puis celle de la CECM.

La CECM n'exclut pas la possibilité de créer de nouvelles écoles internationales. L'ouverture des trois sections en septembre n'a rien coûté, affirme le directeur général adjoint de la CECM, Pierre Bergevin, et il faut bien concurrencer les écoles privées qui drainent une partie importante de la clientèle.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Écoles trop pleines, écoliers mécontents

Quelques dizaines de parents et d'enfants indignés ont brandi leurs pancartes hier, devant l'école Saint-Clément, située au 1560, boulevard Laird, à Mont-Royal. Jeunes et moins jeunes voulaient protester contre le manque d'espace dans les maternelles. Selon les manifestants, avec l'ouverture de maternelles à temps plein dans plusieurs écoles primaires du Québec, les écoliers se retrouveront trop à l'étroit.

Pourquoi des Torontois pour des greffes à Québec ?

MARIE-FRANCE LÉGER

Le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, tout comme la présidente de la CUM, veulent des « explications » sur l'implication de chirurgiens torontois dans les greffes pulmonaires pratiquées à l'hôpital Laval alors que l'expertise est disponible au Québec.

Le président de la FMSQ, Pierre Gauthier, a fait part de son grand « étonnement » hier devant cette décision confirmée en début de semaine par le ministre de la Santé. Mme Vera Danyluk s'est quant à elle montrée « insultée » de la tournure des événements au nom de tous les citoyens de la région de Montréal.

« C'est inconcevable. Quand les greffes se faisaient à Montréal, on n'a jamais dit qu'il fallait l'aide de Toronto. Je maintiens encore que les greffes de poumons devraient se faire à Montréal comme avant », a souligné Mme Danyluk.

La Presse annonçait le 14 décembre dernier que des médecins de Toronto allaient assister les chirurgiens de Québec à partir du 15 janvier afin de leur permettre d'assumer leurs nouvelles responsabilités en matière de transplantations pulmonaires. À cette date, le chef du département du chirurgie du pavillon Notre-Dame du CHUM, Denis Gravel, se disait estomaqué par la situation. « C'est évident que des ententes entre différents hôpitaux, il y en a souvent. Mais c'est compréhensible quand il n'y a pas d'expertise au Québec », disait-il.

Pour le Dr Pierre Gauthier, cette décision relève tout simplement d'une mauvaise planification de la part du ministère. « Dans une chirurgie aussi complexe que la greffe du poumon, il faut au moins s'assurer qu'on a les gens à la bonne place au bon moment. Il y a manifestement un problème d'intervenants et je veux communiquer avec le ministre pour savoir ce qui se passe », a indiqué le président de la FMSQ.

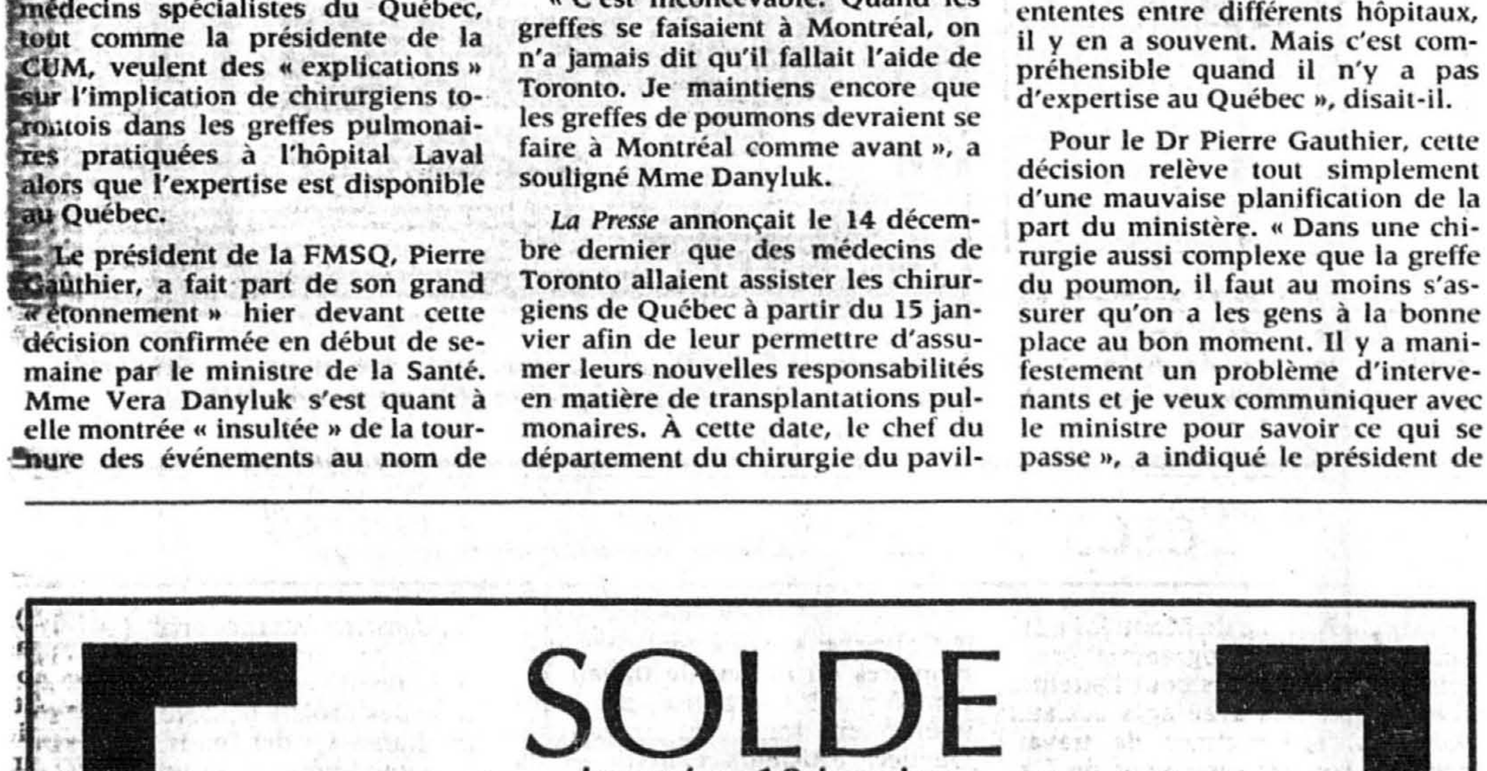
Commentant ces réactions, le ministre Jean Rochon a déclaré: « D'après toutes les informations que j'ai reçues des organismes conseil du ministère, on m'indiquait clairement que l'endroit le mieux organisé, avec la meilleure équipe, c'est là, (l'Hôpital Laval de Sainte-Foy). C'est un centre universitaire qui a une tradition de collaboration depuis longtemps avec Toronto et la France. »

Le ministre soutient que l'équipe est prête mais qu'elle sera complète seulement en juillet lorsqu'il y aura sur place deux chirurgiens et trois assistants. « En mai, il y aura un médecin français très expérimenté qui sera là pendant deux mois comme principal transplanteur. Il reste un pont de trois mois d'ici le mois de mai, parce que le chirurgien de Laval, qui sera un des principaux transplanteurs, est allé à Toronto pour se perfectionner. Quand il y aura une greffe à faire, un médecin senior viendra de Toronto avec le médecin de Laval pour faire la transplantation. »

Le ministre déplore que subsiste un doute sur la qualité des services sous prétexte qu'on va chercher une collaboration en Ontario. « C'est tout le contraire, on va chercher la meilleure expertise au Canada, qu'on n'a pas présentement au Québec. »

SOLDE
Jusqu'au 18 janvier

Qui pourrait résister au plaisir de meubler sa maison à prix de rêve ? Salons cuir ou tissu, chambres, petits meubles, tables chaises, lampes, tapis... toute la décoration que vous aimez à des prix vraiment craquants ! Profitez-en...



ROCHE BOBOIS

Montréal, 1425, boul. René-Lévesque Ouest
Angle rue Bishop H3G 1T7 Tél. (514) 871-9070

Service Liaison

Le Service Liaison est rapide, GRATUIT* et accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'aide d'un téléphone Touch-tone^MC.

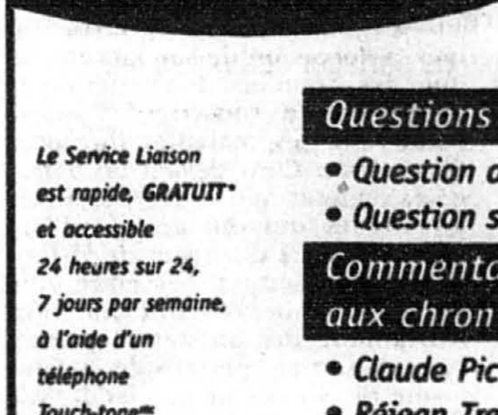
Composez le numéro de téléphone du Service Liaison choisi, puis au son de la voix, composez le numéro de la rubrique désirée.

* Dans la zone d'appel locale seulement

Questions du jour 285.7333
- Question du jour 1
- Question sportive du jour 2

Commentaires aux chroniqueurs 285.7343
- Claude Picher 8204
- Réjean Tremblay 8205
- Pierre Foglia 8206
- Claude Masson 8207
- Nathalie Petrowski 8208
- Michel Girard 8209
- Alain Dubuc 8210
- Michel Blanchard 8211
- Louise Cousineau 8212

Bulletins météorologiques d'Environnement Canada 285.7353
- Région de Montréal 1
- Prévisions à long terme (Montréal) 2
- Estrie, Québec, Laurentides 3



La Presse
en ligne avec vous chaque jour

Les Britanniques arrivent bons derniers en calcul, selon un sondage

Agence France-Presse
LONDRES

Les Britanniques sont bons derniers en calcul, selon un sondage international publié hier à Londres au profit d'une association d'éducation des adultes.

Selon l'étude conduite par Basic Skills Agency, seulement un Britannique sur cinq est capable de donner le résulat d'une opération aussi simple que de multiplier six par 21.

Le Japon est arrivé en tête du sondage avec 43 % de personnes âgées de 16 à 60 ans ayant répondu correctement aux 12 questions du sondage.

La France est arrivée en deuxième position avec 40 %, les Pays-Bas en troisième avec 38 %, le Danemark en quatrième avec 36 %, la Suède en cinquième avec 34 %, suivie par l'Australie avec 33 % et la Grande-Bretagne avec seulement 20 % de la population de cette tranche d'âge capables de donner les bonnes réponses.

Les 5936 personnes interrogées dans les six nations concernées par le sondage devaient donner la réponse à des questions comme :

— Combien font 5 moins 1,78 ?

— Combien de pommes reviendront à chacun si une caisse de 72 fruits est partagée entre six personnes ?

— Combien de livres ne sont pas en vente si un tiers est en vente et que le nombre total de livres est de 420 ?

— Additionnez 5,5, 7,25 et 3,75.

Barrages : pour la création d'une seule autorité responsable

Presse Canadienne
QUÉBEC

Les événements de juillet dernier ont « prouvé que la gestion de la sécurité des barrages était largement déficiente au Québec », estime la commission d'enquête présidée par Roger Nicolet.

Dans son rapport sur la gestion des barrages lors des inondations des 19 et 20 juillet 1996 au Saguenay et dans le nord-est du Québec, la commission d'enquête indique que plusieurs raisons expliquent ce caractère déficient : les contraintes budgétaires, les nouvelles orientations corporatives, le manque de personnel, un trop grand roulement dans ce personnel et des carences dans sa formation.

En conséquence, la commission recommande que soit créée une autorité responsable de la sécurité des barrages relevant du ministère de la Sécurité publique et financée par des frais imposés aux propriétaires ou exploitants des ouvrages de retenue.

L'autorité pourrait relever aussi du ministère de l'Environnement, mais il faudrait alors s'assurer que ce ministère ne soit pas placé dans un « conflit de responsabilités », comme ce fut le cas l'été dernier.

C'est en effet ce ministère qui devait à la fois approuver et gérer certains barrages comme celui du lac Kénogami, dont le débordement a entraîné la crue des rivières aux Sables et Chicoutimi.

Les commissaires ont aussi constaté des difficultés de communications entre les différents intervenants lorsque se sont produits les événements de l'été dernier. Le rapport parle de nombreux ratés, plaçant notamment les municipalités en grande difficulté pour l'évacuation de leurs citoyens.

On souhaite donc que la Protection civile se dote de moyens de communications capables de lui permettre d'affronter les situations d'urgence.

L'autorité responsable des barrages devra dresser un registre complet de toutes les installations, dresser des plans de gestion des ouvrages et réviser ces plans à tous les cinq ans. Ces plans devront notamment s'intéresser aux problèmes affrontés en juillet dernier.

La commission Nicolet n'a pas blâmé directement quelque personne ou entreprise que ce soit pour le désastre de juillet dernier. « Il appartient exclusivement aux tribunaux civils de déterminer s'il y a lieu de tenir qui que ce soit responsable des dommages importants qui ont été subis, mentionne le document. On doit conclure au caractère exceptionnel du phénomène. »

Pour Roger Nicolet, « il s'agit d'un phénomène météorologique. Mais Dieu a eu de l'aide. Il y a eu des petits nains qui ont aidé Dieu à réaliser ce que malheureusement vous avez eu à vivre en juillet. »

Déjà, des fuites qui se sont produites depuis le début de la semaine dans les médias d'information indiquaient que, selon la commission Nicolet, la gestion du ministère de l'Environnement n'avait pas contribué à aggraver la situation.

Mais on a relevé néanmoins certaines faiblesses. Par exemple, il y a eu au moment critique perte de communications entre un pluviographe et le centre de cueillette des données à Québec, privant le centre de données essentielles.

De plus, on a constaté un manque de personnel sur place pour voir à l'ouverture rapide de vannes, s'occuper des réparations urgentes et faire l'inspection des ouvrages menacés.

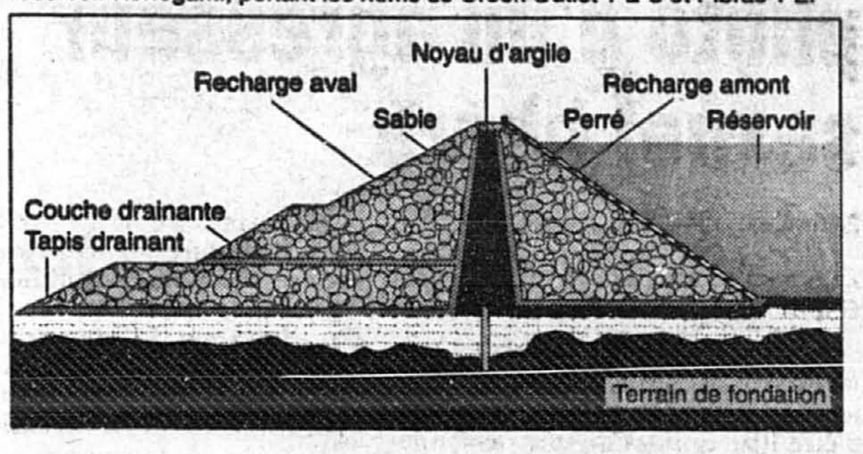
Commission Nicolet: points saillants

Recommandations de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages chargée de faire rapport sur les inondations survenues au Saguenay en juillet dernier:

- qu'on crée une autorité responsable de la sécurité des barrages dont le financement serait assuré par la perception de frais payables par tous les propriétaires ou exploitants;
- que cette autorité relève soit du ministère de la Sécurité publique ou du ministère de l'Environnement, mais à la condition que ce dernier abandonne la gestion de barrages;
- que la Sécurité civile acquière les moyens d'assurer les communications en situation d'urgence;
- que soit vérifiée la capacité des équipements d'évacuation des barrages existants à tous les cinq ans;
- que soit tenu un registre complet des barrages et ouvrages du même type;
- qu'on révise la Loi sur le régime des eaux du Québec et qu'on décrète une loi portant spécifiquement sur la sécurité des barrages;
- qu'on définisse des bassins versants pour les barrages construits sur des rivières et qu'on crée des comités de gestion des bassins versants;
- que le gouvernement adopte une politique analogue aux sites contaminés pour les barrages dits orphelins;
- que le gouvernement constitue des comités responsables de la gestion des réservoirs suivants: Kénogami, rivière des Ha! Ha!, rivière à Mars, rivière Sault-aux-Cochons, rivière Malbaie, rivière des Escoumins et rivière Saint-Maurice.

Coupe d'un barrage ou digue en remblai

Type de barrage (ou digue) dont on trouvait plusieurs exemplaires autour du réservoir Kénogami, portant les noms de Creek Outlet 1-2-3 et Pibrac 1-2.



Source: Dictionnaire visuel - PC Fabienne Sallin -- (PC)





La Régie du logement recommande des hausses de loyer de 1,4 %

À la lumière de l'expérience passée et en s'appuyant sur des projections de variations du coût des taxes municipales et scolaires, des assurances et de l'énergie, la Régie du logement recommande que les hausses moyennes de loyer ne dépassent pas 1,4 % en 1996.

Dans un communiqué diffusé hier, la Régie rappelle qu'il n'existe pas de taux fixe d'ajustement de loyer. Lorsqu'elle est appelée à fixer un loyer, elle utilise donc une méthode de calcul établie par règlement.

Cette méthode tient compte de la variation du coût des taxes municipales et scolaires, ainsi que des assurances, dont les derniers relevés de compte sont comparés à ceux de l'année précédente. Elle prévoit aussi un ajustement pour certaines catégories de dépenses, dont l'énergie, les frais d'entretien, de service, de gestion, etc.

Bref, pour 1997, dans le cas des logements chauffés au mazout, la Régie suggère une hausse de loyer moyenne de 1,2 %, de 1,4 % pour les logements chauffés au gaz et 1,1 % pour les logements chauffés à l'électricité. Dans le cas des logements dont le chauffage est à la charge du locataire, la Régie est d'avis qu'une hausse moyenne de 1 % est raisonnable.

La semaine dernière, l'Association des propriétaires du Québec recommandait à ses 4500 membres d'imposer des augmentations moyennes de loyer de 1,5 % en 1997.

Dans un communiqué, le porte-parole de l'organisme, Martin Messier, expliquait que ces hausses de loyer, entre un et deux pour cent, peuvent être exigées en tenant compte des dépenses d'entretien et la qualité du service offert aux locataires en 1996.

Il rappelait par ailleurs que le taux d'inflation moyen a été de 1,9 % à Montréal l'année dernière et que le marché immobilier a peu changé au cours des 12 derniers mois.

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec dénonce par ailleurs l'attitude des associations de propriétaires qui recommandaient, malgré la situation économique difficile vécue par les ménages locataires, d'augmenter les loyers. Le Regroupement encourage plutôt la solidarité concrète entre locataires en les invitant à refuser toute demande de hausse, aussi minime soit-elle, ce qui aura pour effet de maintenir les loyers à leur coût actuel.

Phares de jour obligatoires au Québec dans quatre ans

PIERRE GINGRAS

Il faudra encore quatre, sinon cinq ans, pour que tous les véhicules circulant sur les routes du Québec soient dotés de phares de jour, indique la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il s'agit d'un léger retard sur l'échéancier qui avait été prévu à l'origine puisque les conditions économiques amènent les Québécois à conserver leur voiture six à sept ans au lieu de cinq comme c'était le cas dans le passé.

Au 31 décembre, on comptait environ 3,3 millions de véhicules au Québec et 55 % étaient des modèles vendus après 1989. Selon la loi fédérale, tous les véhicules neufs vendus au Canada depuis le 1er janvier 1990 doivent être dotés de phares de jour qui s'allument automatiquement dès que le moteur tourne. Cependant, au Québec, la loi n'oblige pas les conducteurs à circuler sur les routes avec les phares de jour. On constate toutefois que trois ou quatre pour cent des conducteurs québécois suivent cette consigne de sécurité même si leurs voitures sont d'un modèle moins récent.

De nombreuses études réalisées en Scandinavie et aux États-Unis ont démontré que les phares de jour réduisaient le nombre d'accidents, notamment en rendant les véhicules plus visibles aux usagers de la route. Au Canada, des recherches menées de 1990 à 1994 ont permis de réaliser que cette diminution était de 11 %. Une proportion considérable quand on sait que le dernier bilan routier du Québec fait état de 882 morts, 5834 blessés graves et 42 700 cas de blessures légères ne nécessitant pas d'hospitalisation.

En 1990, en raison des nouvelles normes fédérales, on a remarqué un renversement d'une tendance vieille de huit ans.

La majorité veut voir la photo d'un agresseur sexuel libéré

PIERRE BELLEMARE

La question est délicate et le débat, émotif !

Sept personnes sur dix (69 %) favorisent la publication de la photo d'un agresseur sexuel qui vient d'être libéré, alors qu'une personne sur cinq (19 %) réprouve cette technique.

Cependant, certains (5 %) affirment que « ça dépend » ou n'ont tout simplement pas voulu se prononcer sur le sujet (7 %) dans le cadre de ce sondage réalisé par la firme SOM pour le compte de *La Presse* et Télé-Québec.

Les policiers du SPCUM n'ont jamais eu recours à cette mesure jusqu'à maintenant, mais ils n'hésiteraient peut-être pas à emboîter le pas à leurs confrères d'Ottawa. Ceux-ci ont récemment diffusé la photo d'un pédophile qui venait de purger entièrement une peine de 30 mois pour s'être livré à des attouchements sexuels sur une fillette de neuf ans.

En mars 1996, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel ont publié, à Val-d'Or, à la demande de la mère d'une victime, la photo d'un autre pédophile sur le point d'être libéré. Quelques jours plus tard, sa maison était saccagée et son véhicule volé.

À l'Institut Pinel, la criminologue Bernadette Lamoureux est plutôt contre ces initiatives : « Il faut régler le problème socialement. » Par contre, une étude indique que 50 % des pédophiles soumis à une thérapie récidivent, sans compter ceux qui refusent tout traitement.

« C'est un gros problème, admet Mme Lamoureux. Raison de plus pour agir rapidement et tous ensemble. »

Et il y a la Charte des droits de la personne qui existe, même pour les pires criminels. Jean-Claude Bernheim, porte-parole de l'Office des droits des détenus, estime d'ailleurs qu'une personne qui a purgé sa peine « a payé sa dette à la société. Pourquoi alors s'acharner sur cette personne ? » s'interroge-t-il.

SONDAGE

SOM La Presse TÉLÉ-QUÉBEC

■ Êtes-vous pour ou contre la publication de la photo d'un agresseur sexuel qui vient d'être libéré?

	POUR	CONTRE	CELA DÉPEND	NSP/ NRP
Total *(n: 1001)*	**69%**	**19%**	**5%**	**7%**
Région				
Québec-Métro *(n: 300)*	66	20	7	7
Montréal -Métro *(n: 450)*	67	21	5	7
Ailleurs en prov.*(n: 251)*	72	16	5	7
Âge				
18 à 24 ans *(n: 135)*	71	23	2	4
25 à 34 ans *(n: 240)*	71	24	2	3
35 à 44 ans *(n: 265)*	77	15	4	4
45 à 54 ans *(n: 172)*	72	14	9	5
55 à 64 ans *(n: 91)*	65	19	6	10
65 ans et plus *(n: 95)*	59	17	9	15
Scolarité				
6 et moins *(n: 43)*	42	22	9	27
7 à 12 ans *(n: 423)*	73	17	5	5
13 à 15 ans *(n: 277)*	76	15	4	5
16 et plus *(n: 248)*	65	24	6	5

Ce sondage a été réalisé entre le 10 et 14 janvier.1997. Au total, 1001 entrevues ont été complétées. La marge d'erreur est estimée à 3,77% pour l'ensemble des 1001 répondants. Ce sondage fera l'objet de la discussion à l'émission **Droit de parole** *ce soir à 20 h à Télé-Québec.*

Infographie *La Presse*

Mme Girard renonce à la photo de l'agresseur

Presse Canadienne
QUÉBEC

Anne-Claude Girard, une jeune femme de Jonquière qui ne veut pas que le pédophile qui a agressé sa fille, l'an dernier, puisse se promener, incognito, dans les rues de Québec, ne distribuera pas de photos de l'accusé.

Mme Girard craint que des accusations de harcèlement soient portées contre elle ou d'autres personnes qui l'accompagneront lors d'une marche qui aura lieu le 21 janvier prochain, pour avertir la population du quartier de la libération de Raymond Boulianne. Ce sexagénaire a été condamné à deux reprises, en l'espace d'un an, pour des gestes de nature sexuelle commis envers des enfants.

Forte d'une pétition contenant plusieurs milliers de noms, Mme Girard espère toujours convaincre le ministre fédéral de la Justice d'instituer un régime spécial qui tienne compte de la pathologie particulière de ce type de criminel.

AVALON ⇝ UNE RACE PARTICULIÈRE DE BERLINES PLEINE GRANDEUR.

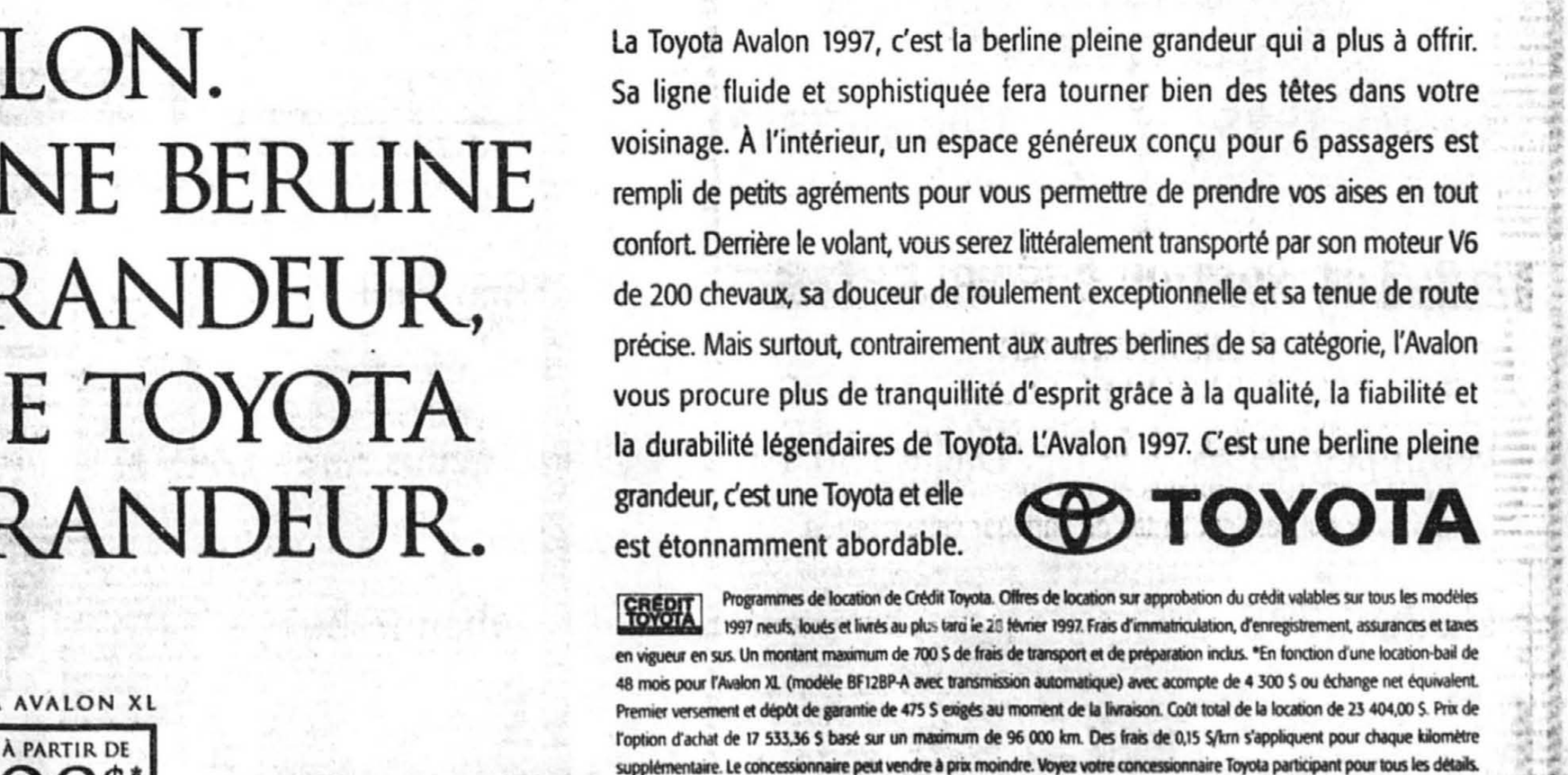
AVALON.
PLUS QU'UNE BERLINE PLEINE GRANDEUR, C'EST UNE TOYOTA PLEINE GRANDEUR.

La Toyota Avalon 1997, c'est la berline pleine grandeur qui a plus à offrir. Sa ligne fluide et sophistiquée fera tourner bien des têtes dans votre voisinage. À l'intérieur, un espace généreux conçu pour 6 passagers est rempli de petits agréments pour vous permettre de prendre vos aises en tout confort. Derrière le volant, vous serez littéralement transporté par son moteur V6 de 200 chevaux, sa douceur de roulement exceptionnelle et sa tenue de route précise. Mais surtout, contrairement aux autres berlines de sa catégorie, l'Avalon vous procure plus de tranquillité d'esprit grâce à la qualité, la fiabilité et la durabilité légendaires de Toyota. L'Avalon 1997. C'est une berline pleine grandeur, c'est une Toyota et elle est étonnamment abordable.

TOYOTA

TOYOTA AVALON XL
LOUEZ À PARTIR DE 398$* PAR MOIS/48MOIS
SEULEMENT 4 300 $ D'ACOMPTE.
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.

CRÉDIT TOYOTA Programmes de location de Crédit Toyota. Offres de location sur approbation du crédit valables sur tous les modèles 1997 neufs, loués et livrés au plus tard le 28 février 1997. Frais d'immatriculation, d'enregistrement, assurances et taxes en vigueur en sus. Un montant maximum de 700 $ de frais de transport et de préparation inclus. *En fonction d'une location-bail de 48 mois pour l'Avalon XL (modèle BF12BP-A avec transmission automatique) avec acompte de 4 300 $ ou échange net équivalent. Premier versement et dépôt de garantie de 475 $ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 23 404,00 $. Prix de l'option d'achat de 17 533,36 $ basé sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 0,15 $/km s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour tous les détails.



Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux canadiens.

Grand solde mondial.

5 jours pour en profiter.

Renseignez-vous sur nos super rabais pour la semaine de relâche et les vacances de Pâques.

Toronto 139$	New York 199$	Mexico 449$
Québec 159$	Orlando 267$	Londres 498$
Rouyn-Noranda 199$	Fort Lauderdale 299$	Paris 677$
Val-d'Or 199$	Chicago 335$	Francfort 679$
Bagotville 209$	Miami 335$	Sao Paulo 1149$
Winnipeg 259$	Dallas/Fort Worth 389$	Buenos Aires 1249$
Halifax 279$	Las Vegas 419$	Johannesburg 1600$
Edmonton 309$	Los Angeles 439$	Sydney 1625$
Calgary 309$	San Francisco 439$	Auckland 1791$
Vancouver 329$	Honolulu 699$	Beijing 1863$

Aller-retour à partir de Montréal.

Canadien International, en collaboration avec ses partenaires, vous offre le monde à rabais. Vous avez jusqu'au 21 janvier 1997 pour profiter de ces aubaines vers ces destinations et vers bien d'autres encore. Vous pouvez enfin aller au bout du monde sans aller au bout de votre budget. De plus, tous les membres Canadien Plus recevront le double de points pour tout vol à désignation CP effectué d'ici au 31 janvier 1997, et pendant un temps limité, le triple des points pour tous les vols de Canadian Regional, Inter-Canadien et Air Atlantic.

HÂTEZ-VOUS ! IL NE RESTE QUE 5 JOURS. APPELEZ LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN AU 1 800 665-1177 OU VOTRE AGENT DE VOYAGES DÈS AUJOURD'HUI.

Canadien

Pour voyager comme vous l'aimez

Les tarifs indiqués pour l'intérieur du Canada et de/vers les É.-U. s'appliquent aux voyages effectués entre le 16 janvier et le 28 février 1997. Les dates de voyage pour les destinations internationales varient et sont sujettes à approbation par le gouvernement. L'achat des billets doit être fait au plus tard le 21 janvier 1997. L'offre s'applique aux nouvelles réservations seulement. La durée minimale/maximale du séjour et les termes d'achat à l'avance s'appliquent et varient selon chaque destination. Les billets sont non remboursables à 100%. Les prix n'incluent pas les taxes. Les sièges sont attribués selon leur disponibilité et leur nombre peut être limité durant les périodes de pointe. Certaines périodes d'interdiction peuvent s'appliquer. Des suppléments peuvent s'appliquer durant les fins de semaine. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International ltée. American Airlines est une marque déposée de American Airlines, Inc.

AIR NEW ZEALAND · AmericanAirlines · BRITISH AIRWAYS · QANTAS

Franklin donne le feu vert à l'usine de Labrador

MARTHA GAGNON

La compagnie Labrador peut aller de l'avant avec son projet de construction d'une usine de captage et d'embouteillage d'eau à Franklin, au sud-ouest de Montréal, évalué à 20 millions.

Le projet, qui suscite encore des inquiétudes de la part de citoyens et d'agriculteurs qui craignent des perturbations et même l'épuisement de la nappe d'eau souterraine, a reçu toutes les autorisations du ministère de l'Environnement et de la Commission de protection du territoire agricole.

Des représentants de la compagnie tenaient hier soir une assemblée d'information à Franklin pour exposer leur projet et rassurer la population. En s'installant près de la frontière sur les terrains d'un ancien centre de réadaptation pour handicapés, Labrador, qui est sous le contrôle majoritaire de l'entreprise française Danone, espère vendre son eau embouteillée aux voisins américains.

Selon Michel Lavallée, coordonnateur au ministère de l'Environnement, « plus rien ne s'oppose à la réalisation du projet. La municipalité a elle aussi donné son accord. La compagnie devra cependant respecter toutes les conditions imposées par le ministère ». Elle devra, par exemple, suivre constamment le niveau de la nappe souterraine et transmettre les données au ministère, se doter d'équipement de mesure fiable et ne pas dépasser le débit maximum.

Si les puits de résidants étaient affectés par les nouvelles installations, la compagnie s'engage à apporter les correctifs nécessaires. M. Lavallée estime que les garanties de protection sont suffisantes et que les études démontrent que la nappe d'eau devrait demeurer stable. « Si des données s'avéraient erronées ou frauduleuses, le ministère pourrait retirer le permis d'autorisation », précise-t-il.

Des commentaires qui ne parviennent pas à rassurer Lise Dolbec-Beaurival, une résidante qui suit le dossier depuis le début. « Il n'y a pas eu de véritables contre-expertises à la suite des études présentées par la compagnie, dit-elle. Seulement une évaluation. Le ministère devrait procéder à des tests plus approfondis. On ne sait pas à quoi s'attendre avec cette usine ; on sait seulement qu'il faut être vigilant. L'eau n'est pas une ressource inépuisable. L'UPA partage les mêmes inquiétudes. »

La population de Franklin et des environs est divisée entre le désir de voir s'installer une entreprise qui pourrait créer des emplois (on en ignore encore le nombre exact) et le danger d'appauvrir la nappe d'eau souterraine. Le maire, Georges Daigle, n'a pas répondu à l'appel de *La Presse* , hier.

La gale paraît jugulée à Sainte-Thérèse

GEORGES LAMON

La direction du Centre pour soins prolongés Drapeau-Deschambault, à Sainte-Thérèse, a imposé l'isolement aux 30 bénéficiaires et aux 75 employés à la suite d'une résurgence de la gale qui s'était déclarée avant Noël.

Déjà, le 3 décembre, personnel et patients du Centre (plus de 800 personnes) avaient été mis en quarantaine à la suite de l'apparition du parasite de la gale. La quarantaine avait été levée le 9 décembre.

André Poirier, directeur du Centre qui héberge 237 personnes dont les trois quarts sont des personnes âgées en perte d'autonomie, a indiqué hier que cet isolement dans une des trois ailes de l'établissement (75 patients) avait été décrété à la suite de l'identification précise par biopsie d'un patient porteur du parasite. Dans une autre aile de l'établissement, ce sont six patients qui ont dû être soumis au traitement.

« Il s'agit d'une simple mesure de précaution, a-t-il insisté. L'isolement devrait être levé dès lundi. Entretemps, la centaine de personnes qui ont été en contact avec ce parasite devront être traitées à l'aide d'une crème ou d'une lotion (Nix) qu'on applique sur la peau pour une durée de 12 heures, pour éliminer les mites. »

Selon le docteur Denise Décarie-Gélinas, de la direction régionale de la santé publique des Laurentides, il est fort probable que ce « retour » du parasite de la gale soit le résultat logique de son incubation d'avant Noël et qui peut durer huit semaines. L'incubation ne laisse pas nécessairement apparaître de symptômes.

« Dans de gros établissements, ces éclosions peuvent s'échelonner sur un certain temps, a-t-elle rappelé. Même un deuxième traitement au Nix, pourtant très efficace, n'est pas une garantie contre sa disparition. Il est possible que cela ne se règle pas tout de suite. Ce n'est pas grave en soi, c'est seulement incommodant. »

Tout ce que l'on sait, c'est que l'on retrouve régulièrement la gale dans les écoles, les centres d'hébergement pour personnes âgées où les contacts sont très fréquents. Elle insiste toutefois pour dire que ce parasite contagieux existe et n'est pas en voie d'extinction mais on ne peut pas dire avec certitude d'où il vient. Comme ce n'est pas une maladie à déclaration obligatoire, on ne peut préciser combien de personnes sont vraiment touchées.

« Nous avons été informés de la situation au Centre et nous suivons son évolution, a-t-elle conclu. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le Centre a la situation bien en main. »

75 % de la dernière neige a été ramassée malgré le retard lié aux nouveaux horaires

GEORGES LAMON

La mise en application du nouvel horaire, soit deux quarts de travail de huit heures sans heures supplémentaires, ne serait pas étrangère au retard que connaît depuis lundi le service des Travaux publics de la Ville de Montréal dans le déneigement des rues.

Ainsi, le fait que les équipes n'aient pas travaillé durant la fin de semaine — une économie d'un million pour la Ville —, a aussi retardé le chargement de la neige, même si, cette année, on effectue davantage de voyages de neige — 12 sur une période de huit heures contre 13 sur une période de 12 heures. Selon la directrice des Travaux publics de la Ville de Montréal, Johanne Falcon, il faudra attendre au début de la semaine prochaine pour que le chargement soit complètement terminé. À partir de vendredi, cette opération sera interrompue jusqu'à dimanche, comme cela se fait depuis trois ans.

« Tout se déroule très bien jusqu'ici, a-t-elle précisé hier. Nous sommes très satisfaits du déroulement de l'opération déneigement. »

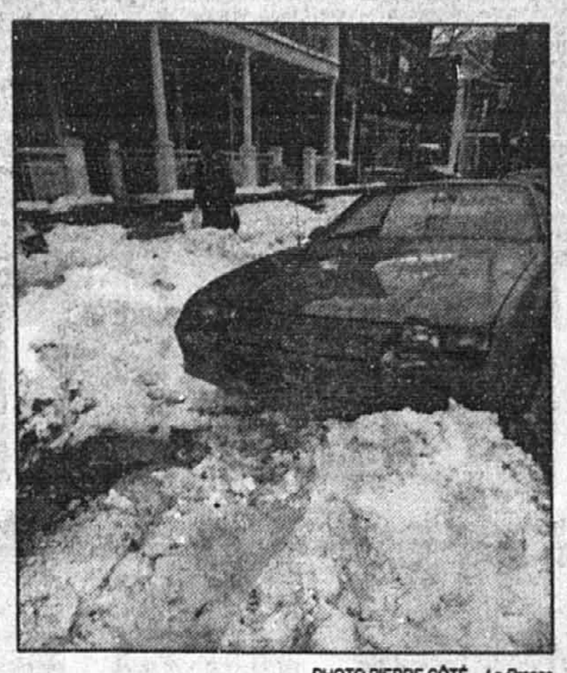


PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Une rue du Plateau Mont-Royal hier.

Elle ne cache pas que le délai dans le chargement de la neige pourrait être d'un jour supplémentaire, même si hier, on en était à plus de 75 % de la neige chargée pour l'ensemble du territoire. Rappelons que le déneigement complet après une chute de neige à Montréal se fait normalement sur une période de cinq jours.

« Toutes les équipes, totalisant 1400 hommes, étaient à l'oeuvre aujourd'hui (hier) et aucun quartier n'a été négligé par rapport à un autre, a noté le porte-parole du service, Pierre Bonin. Ainsi dans le centre-ville et le secteur Côte-des-Neiges, ça achève tandis que sur le Plateau Mont-Royal, en dépit de certaines difficultés, dans les rues transversales, ça progresse rapidement. »

Fait à noter, rue Wolfe par exemple, au nord de Maisonneuve, on a déblayé la rue (pourtant déjà déblayée) une deuxième journée de suite pendant que dans d'autres secteurs, certaines rues attendent toujours.

Pierre Bonin a encore fait observer que dans certaines rues transversales, le stationnement des voitures est aussi source de problèmes. Ainsi, l'hiver dernier, il a fallu faire remorquer 23 173 véhicules en infraction.

Bovet

SOLDE ANNUEL D'ENTREPÔT

4475, Métropolitain Est (sortie Viau)

POUR HOMMES DE TOUTES TAILLES

RABAIS DE 15 À 50%

Rabais minimum de 15% sur toute la marchandise en magasin.

Jusqu'au 21 janvier 97

Ouvert dimanche de midi à 17 h

Complets (fin de séries) Prix courant: 450$ et plus — Solde 219,99 et plus — ou 15% minimum sur le prix courant

Tous nos paletots En laine — Solde 15% à 50%

Vestons sport Prix courant: 295$ et plus — Solde 139,99 et plus — ou 15% minimum sur le prix courant

Impers doublés Prix courant: de 220$ à 550$ — Solde 149,99 à 439,99

Parkas ou manteaux 3/4 Prix courant: de 140$ à 495$ — Solde 99,99 à 349,99

Pantalons habillés Prix courant: 95$ — Solde 39,99 et plus

Pantalons Velours côtelé 100% coton ou velours côtelé extensible Prix courant: de 85$ à 99,50$ — Solde 69,99 à 79,99

Chemises habillées Arrow - Dior - Léo Chevalier Toutes tailles (fin de séries) Prix courant: 48$ à 60$ — Solde 29,99

Collection Européenne Vêtements exclusifs de haut de gamme — Solde jusqu'à 50%

Chemises sport ou pulls de coton brossé (fin de séries) Prix courant: 45$ à 95$ — Solde 29,99 et 39,99

Chaussures sport et habillées et bottes d'hiver Jusqu'à épuisement de la marchandise — Solde de 15% à 50%

Sélection de chandails Prix courant: 90$ et plus — Solde 69,99 et plus

Cravates Pure soie Prix courant: 30$ et plus — Solde 50%

Chandails ou cardigans Solde 50% Prix courant: 90$ et plus — 39,99 et plus

Chaussures non disponibles au Centre Rockland. Tous les styles et tailles ne sont pas nécessairement disponibles dans tous les magasins.

Bovet

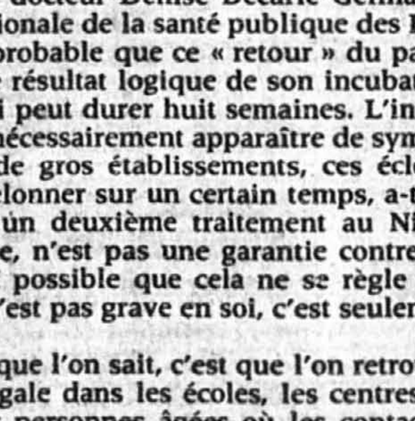
Retouches gratuites sur place.

* 4475, boul. Métropolitain Est 374-4555
* Carrefour Laval 687-1670
* Centre Eaton (niveau métro) 849-9281
* Fairview Pointe-Claire 694-9050
Galeries d'Anjou 353-6310
* Promenades St-Bruno 653-5100
* Carrefour Angrignon 366-0762
Centre Rockland 735-5441

* Légers frais supplémentaires pour tailles fortes et élancées.

* Tailles fortes et élancées disponibles à ces magasins.

« L'Éternité » vous appartient pour seulement 999$



Rien à payer avant juillet '97*

CM MICHAUD

1 carat de diamant total (100 pts) OR 14k Prix d'évaluation 1600$

* Sur acceptation du crédit, ne payez que les taxes

937, RUE BÉLANGER, MONTRÉAL 948-1212

OUVERT LE DIMANCHE DE 12H À 17H

Attentat contre une clinique d'avortement

Agence France-Presse
ATLANTA

Deux bombes ont successivement explosé hier matin à proximité d'un bâtiment d'Atlanta (Géorgie) abritant un centre d'interruption volontaire de grossesse, relançant la crainte d'une répétition de la vague de violence anti-avortement qui a secoué les États-Unis ces dernières années.

Selon un premier bilan fourni par le procureur fédéral d'Atlanta, Kent Alexander, cette double explosion, qui n'avait pas été revendiquée, a fait au moins six blessés légers, tous hospitalisés, dont des agents de la sûreté fédérale (FBI), du Bureau des alcools, tabac et armes à feu (ATF) et des pompiers.

Quelques heures après les faits, le président Bill Clinton a solennellement condamné ce qu'il a qualifié d'acte « ignoble et malveillant ». « Personne en Amérique n'a le droit d'utiliser la violence pour faire passer ses propres convictions avant les droits des autres », a-t-il ajouté. « Nous punirons les responsables de ces actes avec toute la rigueur de la loi ».

Le premier engin a explosé à 2 h 30 près d'un bâtiment des faubourgs d'Atlanta qui, outre une clinique du planning familial, abrite de nombreux bureaux privés de médecins ou d'avocats, selon les premiers éléments de l'enquête rendus publics par le procureur Alexander au cours d'un point de presse.

Cette première détonation de forte puissance a provoqué des dégâts matériels mais n'aurait pas fait de blessés, selon M. Alexander. « Il n'est pas clair en l'état actuel de l'enquête si cette bombe avait été placée à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment », a-t-il précisé.



PHOHTO REUTER

Des agents du Bureau de contrôle des alcools, du tabac et des armes à feu transportent vers l'ambulance l'un des leurs blessé légèrement par la seconde explosion.

« J'étais dans mon bureau lorsqu'il y a eu une grande secousse, des éclats de verre des fenêtres. Cela m'a un peu rappelé un tremblement de terre en Californie lorsque je vivais là-bas », a raconté un témoin.

À peine quarante-cinq minutes plus tard, un second engin placé dans une poubelle a explosé dans le parking du bâtiment, dans un endroit où se trouvaient des personnes évacuées après la première détonation, des membres de la police et des secours et des journalistes.

Au moins six personnes ont été blessées par cette seconde déflagration, filmée en direct par les télévisions locales. « Aucune d'entre elle ne se trouve dans un état jugé inquiétant », a déclaré M. Alexander.

Interrogé par la presse sur la cible de ce double attentat, le magistrat a reconnu que l'hypothèse d'un acte anti-avortement était une « hypothèse sérieuse », mais n'en a exclu aucune autre.

« Nous n'excluons pas l'hypothèse d'un acte de terrorisme intérieur », a encore indiqué Kent Alexander. La bombe, « si elle a été placée à l'extérieur du bâtiment, aurait pu viser n'importe qui », a souligné le magistrat.

Interrogé sur la nature des deux engins, M. Alexander a fait valoir qu'il était « trop tôt » pour en analyser la composition, excluant notamment tout rapprochement avec l'engin ayant explosé en juillet dernier à Atlanta, pendant les Jeux Olympiques.

Comme de nombreuses autres personnalités, le maire démocrate d'Atlanta, Bill Campbell, a estimé que cet acte était « dirigé » contre le centre d'avortement. « Nous avons également appris qu'une autre clinique dans laquelle sont pratiqués des avortements a fait l'objet ce matin de menaces d'attentat à la bombe », a-t-il précisé.

Ironie du calendrier, cette double explosion est intervenue au moment même où était rendue publique à Washington une enquête annuelle montrant que la violence contre les centres d'avortement a diminué en 1996 pour la deuxième année consécutive. Au plus fort de cette vague en 1994, quatre personnes travaillant ou fréquentant des centres IVG avaient été tuées par des adversaires de l'avortement.

Elle intervient également à une semaine de la manifestation annuelle organisée par ces mêmes adversaires depuis 1973, date à laquelle la Cour suprême a légalisé cette pratique aux États-Unis.

EN BREF

Le ballon de Fossett s'approche de l'Afrique

■ Le milliardaire américain Steve Fossett, qui a entamé lundi depuis les États-Unis une tentative en solo de tour du monde en ballon, se trouvait hier soir au-dessus de la Méditerranée, au large de l'Afrique du Nord. À 23 h, l'aventurier avait dépassé de 65 km le détroit de Gibraltar. « Et un océan de moins ! » s'est réjoui Jennie Ritchie, membre du comité d'organisation du vol. Selon Nick Saum, co-directeur du programme Solo Spirit, le ballon progresse actuellement très rapidement, à une vitesse d'environ 200 km / h, à 6700 m d'altitude.

Le froid fait six morts aux États-Unis

■ Le froid a causé la mort d'au moins six personnes et paralysé hier tout le centre des États-Unis. La température est ainsi descendue jusqu'à -53 degrés dans la région de Grand Marais, près du lac supérieur, tandis que de très violentes rafales de vent traversaient le Nébraska. Quatre personnes ont été victimes du gel dans l'Arkansas. Trois se sont tuées dans un accident de voiture et un homme de 80 ans a glissé en allant chercher son journal. Deux personnes au moins sont mortes dans le Missouri. À Saint-Louis, la couche de glace a pratiquement immobilisé le trafic routier et causé de fortes perturbations dans le trafic aérien.

Pollution : quatre villes italiennes fermées à la circulation

■ La circulation automobile sera interdite aujourd'hui dans quatre villes italiennes, Rome, Florence, Udine et Bolzano, en raison du taux trop élevé de monoxyde de carbone dans l'atmosphère. La circulation automobile sera interdite à Rome de 15 h à 20 h. À Florence, pour la seconde journée consécutive, la circulation sera interdite de 8 h à 18 h. Malgré l'interdiction de circulation imposée hier, le taux de monoxyde de carbone était resté supérieur à la normale dans la capitale toscane. Les transports en commun, dans ce cas, sont accessibles gratuitement. À Udine et Bolzano, la circulation sera également interdite durant quatre heures.

Aventure en Antarctique

■ L'aventurier norvégien Boerge Ousland était bloqué par le mauvais temps hier à 70 kilomètres seulement de la fin de son pari fou : devenir le premier homme à accomplir une traversée en solitaire de l'Antarctique. Cette traversée périlleuse de 2800 km a été interrompue à quelques dizaines de kilomètres de la mer de Ross parce les tempêtes de neige effacent le relief et l'horizon, a déclaré Julian Tangaere, responsable de la base néo-zélandaise de Scott. Mais selon lui, Ousland, 34 ans, devrait atteindre son but samedi. « Nous le suivons et il se trouve à environ 70 km de la base. Il ne veut sans doute pas commettre d'erreurs à ce niveau. Ce qu'il a déjà accompli est vraiment une grande performance », a-t-il ajouté, en précisant que dans son dernier message, Ousland avait exprimé le désir — dès son arrivée — de boire un thé bien chaud...

Fous de voile, ils baptisent leurs jumeaux Babord et Tribord

■ Le tribunal de grande instance de Rouen, en France, est appelé à juger l'affaire peu banale d'un couple de la région, amateur de voile, qui a choisi Babord et Tribord comme troisième prénom pour ses jumeaux, a-t-on appris de source judiciaire. L'employé de mairie a enregistré ces prénoms, conformément à la la nouvelle réglementation française permettant aux parents de choisir des appellations hors de celles habituelles du calendrier. La mairie a toutefois décidé de saisir la justice, afin que celle-ci statue sur la validité de tels prénoms devant l'état-civil.

Second procès Simpson : fin du défilé des témoins

■ Le défilé des témoins a pris fin hier dans le procès en dommages et intérêts intenté à O.J. Simpson et le jury devrait commencer à délibérer dans une semaine sur la responsabilité de l'ancien joueur vedette de football américain dans la mort de son ex-épouse et de l'un de ses amis. Les avocats des plaignants, les familles de Ronald Goldman et de Nicole Simpson Brown, qui avaient été assassinés le 12 juin 1994, et ceux de la défense doivent prononcer leurs plaidoiries mardi et mercredi. Les délibérations du jury sont prévues pour débuter jeudi.



Plus de route?
Et alors?

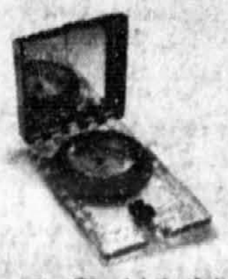
RAV4 4 portes de Toyota
Location à compter de
297 $*
/mois (48 mois)
Modèle à traction intégrale et transmission automatique

Versement initial de seulement 1 250 $. Frais de transport et de préparation inclus.

On y va en 4x4 Pour à peine 297 $ par mois, vous aurez le plaisir de conduire l'excitant RAV4 4 portes, à traction intégrale. Pas étonnant que le modèle 1997 ait été proclamé «automobile de l'année» par la revue *Automobile Magazine*! Le RAV4 est aussi offert en version 2 portes, à traction avant. Allez vite choisir votre modèle chez votre concessionnaire Toyota et profitez-en pour faire un essai routier !

RAV4 TOYOTA





Programmes de location-bail de Crédit Toyota. Approbation du crédit requise. Offres s'appliquant aux modèles 1997 neufs, loués et livrés d'ici le 28 février 1997. Immatriculation, assurances et taxes en vigueur en sus. Maximum de 700 $ alloué pour frais de transport et de préparation. * Mensualité calculée à partir d'une location-bail de 48 mois (modèle RAV4 HP10VP-A à transmission automatique) avec versement initial de 1 250 $ ou valeur de reprise nette équivalente. Première mensualité et dépôt de garantie de 350 $ à verser à la livraison. Coût total de la location : 15 506 $. Valeur de l'option d'achat (13 201,92 $) établie en fonction d'un maximum de 96 000 kilomètres. Supplément de 0,10 $ par kilomètre additionnel, s'il y a lieu. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Modèle présenté avec des équipements en option. Voyez un concessionnaire participant pour tous les détails.

CRÉDIT TOYOTA

Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.

Avenir sombre pour les automobilistes

Québec s'apprête à fouiller allègrement dans leurs poches pour financer la modernisation et l'aménagement du réseau routier

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Il faudrait idéalement investir 600 millions de dollars par année dans le réseau routier québécois. Pour trouver une partie du montant requis, le gouvernement devra, dès 1997, solliciter les usagers.

Il songe entre autres à imposer une taxe additionnelle sur l'essence, à hausser les droits d'immatriculation, à imposer des vignettes de circulation et à instaurer des droits de péage.

C'est ce qu'a expliqué hier le ministre des Transports du Québec, Jacques Brassard, en prenant la parole devant l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec.

Les 600 millions requis comprennent 450 millions pour l'aménagement de routes et 150 millions en coûts de préparation et de suivi.

Cette année, Québec n'a investi que 283 millions dans des travaux d'immobilisations sur le réseau et seulement 20 millions dans l'amélioration de la voirie locale, compte tenu des restrictions budgétaires qui ont frappé l'ensemble du gouvernement.

Mais dans son prochain discours du budget, en mai, le ministre des Finances fera connaître quelles nouvelles sources de financement seront mises en place pour sauver le réseau routier.

Le réseau national, qui mesure 28 000 km de long et a une valeur globale de 30 milliards, est âgé en moyenne de 30 ans et nécessite « des travaux d'entretien fréquents et nombreux », a admis M. Brassard.

Il faut aussi noter qu'en l'an 2000, le ministère prévoit qu'une tranche de trois pour cent du réseau sera soumise à une circulation dépassant sa capacité.

Outre les quatre mesures de financement actuellement étudiées, et qui frapperont directement les utilisateurs du réseau routier, les coûts de construction et d'entretien seront en partie assumés par le programme fédéral d'infrastructures qu'Ottawa veut prolonger d'un an.

« Québec n'est pas réfractaire au programme fédéral mais ce programme devra respecter nos priorités financières », a dit le ministre Brassard.

Entre-temps, un Fonds spécial pour le réseau routier a été créé au gouvernement. Mais ce n'est qu'en 1997 qu'on saura comment ce fonds sera financé. M. Brassard a aussi tendu la main à l'entreprise privée pour améliorer l'état des routes. « On peut envisager une forme de partenariat qui permettrait à l'État de bénéficier des ressources humaines spécialisées dont disposent les entreprises de construction » a dit le ministre.

Dans le cas de Montréal, la situation est encore plus critique qu'ailleurs, puisque la congestion de la circulation y est encore plus forte. On évalue que la congestion coûte annuellement, en carburant et en perte de temps, quelque deux milliards de dollars. Pour cette région, « la solution devra tenir compte d'un équilibre entre le transport collectif et le transport individuel par automobile », a conclu le ministre Brassard.



PHOTO PC

Le ministre québécois des Transports, Jacques Brassard, a fait savoir hier que les automobilistes seront bientôt sollicités pour contribuer au financement des nombreux travaux nécessaires à la rénovation de notre réseau routier.

Somalie : la carrière de Kim Campbell revient sur le tapis

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne, OTTAWA

Le témoignage du capitaine Michel Rainville a ravivé cette semaine les allégations de manoeuvres au sein du ministère de la Défense pour protéger la carrière de Kim Campbell.

Devant la commission d'enquête sur la Somalie, le capitaine Rainville a précisé que le chef de l'état-major de la Défense en 1993, John Anderson, avait demandé à une « quarantaine d'officiers » en Somalie, le 8 mars, de ne pas faire de vagues après l'incident du 4 mars, de peur de nuire à la ministre de la Défense, Kim Campbell.

« Il a dit qu'à partir d'aujourd'hui, il voulait qu'on calme nos activités ou qu'on fasse le moins de problèmes possibles parce que ça pouvait nuire à la campagne électorale pour la « chefferie » (sic) du Parti conservateur de Mme Kim Campbell, qui était ministre de la Défense à ce moment-là », a souligné M. Rainville.

« C'est ça qui est ressorti le plus du briefing, a-t-il poursuivi. En tant que militaire et officier junior, entendre ça de la part d'un chef d'état-major de la Défense pendant qu'on est en opération, c'est quelque chose qui porte à l'attention. »

Le soir du 4 mars, lors d'une mission de reconnaissance dirigée par M. Rainville, des soldats canadiens ont tiré sur deux Somaliens fuyant le campement canadien, tuant l'un et blessant l'autre. Ce n'est que cinq ou six semaines plus tard que les hauts gradés à Ottawa ordonnèrent une enquête de la police militaire.

Quant à l'incident du 16 mars où un jeune Somalien, Shidane Arone, fut brutalisé et torturé à mort, Mme Campbell a toujours maintenu qu'elle n'avait appris que le 31 mars que cet incident était considéré comme un homicide.

M. Rainville a déclaré que les officiers étaient conscients que les deux incidents mettaient Mme Campbell « dans une situation assez périlleuse ou difficile au niveau politique ».

« Ce dont on se parlait, nous autres entre les officiers, c'était très clair qu'en poussant des enquêtes puis en envoyant, comme on dit en bons termes français, la marde du côté des soldats, bien c'était pour la couvrir elle personnellement. »

C'est la première fois qu'un témoin de la commission d'enquête rapporte cette conversation du chef d'état-major de la Défense John Anderson avec ses officiers.

Hier, en contre-interrogatoire, les avocats ont tenté de comprendre pourquoi les hommes du capitaine Rainville avaient ouvert le feu sur deux Somaliens le 4 mars.

M. Rainville a réitéré qu'il pensait avoir affaire à « un acte hostile » de la part de saboteurs qui tentaient de pénétrer à l'intérieur du campement canadien pour y endommager des hélicoptères.

« Je n'avais pas vu d'armes... mais j'avais présumé qu'ils étaient armés. »

Selon lui, le quartier général de la Défense n'avait pas prévu de plan de contingence pour faire face aux activités de saboteurs ou de pilleurs.

Un colonel face à une cour martiale

Presse Canadienne
OTTAWA

Un jury composé de militaires a commencé ses délibérations, au terme du procès en cour martiale d'un colonel à la retraite accusé d'avoir ordonné la destruction de documents concernant la Somalie.

Le colonel Geoff Haswell, ancien officier supérieur responsable des communications et comptant 30 années d'expérience, pourrait être condamné à trois ans de prison s'il est reconnu coupable.

Les alternatives à cette sentence seraient un blâme, la perte de sa pension ou sa disgrâce.

Le jury de cinq membres, qui comprend trois officiers de la marine, un de l'armée et un de l'aviation, doit obtenir un vote majoritaire pour pouvoir trouver l'accusé coupable ou innocent. Il pourrait aussi décider de la sentence.

Le jury a délibéré pendant environ deux heures hier et a terminé la journée sans avoir pris une décision.

Au cours du procès de quatre jours, une commis civile a témoigné que le colonel Haswell lui avait ordonné, en septembre 1995, de « se débarrasser » des documents liés à une mission humanitaire infructueuse des Forces armées canadiennes en Somalie, au cours de l'année 1992-1993.

Selon la poursuite, le colonel Haswell n'a pas tenu compte d'une directive de l'armée ordonnant de remettre tous les documents concernant la Somalie à la commission d'enquête sur la mission.



Cyberpresse

LUNDI Courrier | MARDI Silicon Valley | MERCREDI Internet | JEUDI Cédéroms, jeux | VENDREDI Technologie

Des ordinateurs à base de chocolats M&M ?



Éric Bernatchez

collaboration spéciale

Il y a un mois, on ne parlait que des lecteurs cédérom à haute performance DVD mais, les choses vont vite et désormais, les médias spécialisés en technologie n'en ont plus que pour le « MMX ». Rien à voir avec les chocolats M&M, MMX veut dire « Multimedia Extensions » et cela signifie que les prochains microprocesseurs à envahir le marché seront spécialement conçus pour faire fonctionner des applications multimédia.

Pè-rrrdon ! dites-vous ?

Les ordinateurs personnels qui, à l'origine, étaient surtout utilisés pour des applications pratiques comme le traitement de texte servent de plus en plus aux loisirs. Vidéo, musique, jeux bourrés d'animation, on leur fait faire des choses pas nécessairement prévues à l'origine et rendues possibles au fil des ans grâce à une foule de périphériques qui se sont ajoutés : cartes de son, lecteurs cédérom, cartes vidéos, etc. Mais les microprocesseurs — qui sont le cerveau central de l'ordinateur par où commutent toutes les informations — n'ont pas suivi. Ils sont de plus en plus puissants, c'est vrai, mais pas spécifiquement adaptés au multimédia.

Un Pentium ordinaire comprend quelques centaines d'instructions, c'est-à-dire des commandes standard de base du genre : addition, soustraction, transferts de données, etc. Les Pentiums « MMX », eux, ont 57 nouvelles instructions, celles-là spécifiquement adaptés aux opérations nécessaires pour faire de la vidéo, de l'audio et des communications Internet, par exemple.

Actuellement, ces choses sont surtout faites à l'extérieur du microprocesseur, ce qui nous oblige à acheter un bon modem, une bonne carte vidéo, etc. La technologie MMX devrait permettre de simplifier au maximum ces périphériques coûteux, parce que sophistiqués.

« D'ici quelques années, on pourra par exemple créer des modems virtuels grâce à des programmes, plutôt qu'à de la quincaillerie, explique Lindlay Gwennap, rédacteur en chef du journal spécialisé *Microprocessor Report*. « Il faudra encore une interface entre la ligne téléphonique et l'ordinateur mais les fonctions du modem seront assumées par l'ordinateur lui-même, ajoute-t-il, ce qui sera plus économique ». Même chose pour les cartes vidéo à haute capacité dont raffolent les amateurs de puissance informatique. Le MMX permettra au microprocesseur de faire pratiquement le même travail.

En fait, on a rendu l'ordinateur plus habile en multimédia et on a ramené au coeur du microprocesseur, des fonctions qui étaient assumées par des périphériques, ce qui, en plus d'être économique, augmente la performance... En effet, quand un microprocesseur peut traiter lui-même plus de données graphiques ou sonores et qu'il n'a pas trop à dépendre d'un programme ou d'un périphérique, ça va plus vite.

Désormais, les médias spécialisés en technologie n'en ont plus que pour le « MMX », c'est-à-dire le « Multimedia Extensions ».

Ainsi, un jeu multimédia écrit spécifiquement pour la technologie MMX pourrait être deux fois plus efficace (les images seront fluides et non saccadées, par exemple) sur un Pentium 200 MMX que sur un Pentium 200 ordinaire, même si les deux machines travaillent à la même vitesse.

Mais attention ! Ces gains de performance (de 60 à 100 pour cent ou même plus, de l'avis de la compagnie Intel dans sa publicité) ne vaudront que pour des applications multimédia optimisées pour le MMX. Les autres programmes ne seront pratiquement pas plus efficaces, bien qu'il y aura néanmoins un gain de performance de 10 à 20 pour cent, selon des tests effectués par *PC Magazine*.

Et curieusement, cela n'a rien à voir avec le MMX. C'est plutôt dû au fait qu'on a doublé la quantité de mémoire « cache » des Pentiums MMX, par rapport aux Pentiums ordinaires.

Qu'est-ce que la mémoire cache ? C'est un endroit où l'ordinateur peut mettre de l'information de côté. En étudiant les habitudes de l'utilisateur, il peut en effet prévoir quelles seront les prochaines données requises par le microprocesseur et les préparer pour qu'elles soient aussitôt disponibles au bon moment... un peu comme les restaurants McDonald's se gardent toujours quelques Big Macs prêts dans leur réchaud parce qu'ils se doutent bien que quelqu'un va en commander un tôt ou tard.

Intel a lancé ses deux premiers Pentiums MMX le 8 janvier. Il s'agit d'un Pentium 166 et d'un 200, version MMX. Mais, estiment les experts, les véritables améliorations attribuables aux MMX ne viendront que lorsqu'Intel lancera les « P6 », des microprocesseurs encore plus puissants que les Pentiums actuels, d'ici la fin de l'année.

L'industrie n'est pas nécessairement en extase devant le MMX. C'est avant tout une étape normale dans l'augmentation constante de l'efficacité des ordinateurs. Les dernières années ont marqué la multiplication de la puissance de traitement mais il fallait aussi penser à mieux se servir de cette puissance sans quoi on aurait agit comme une compagnie qui augmenterait son nombre de travailleurs sans penser à améliorer sa productivité !

Le fabricant Intel n'est pas seul à promouvoir une approche « multimédia ». Les compagnies Sun et Hewlett-Packard commercialisent depuis déjà un an des microprocesseurs munis d'instructions spéciales pour le multimédia. AMD et Cyrix, deux fabricants de microprocesseurs compatibles avec ceux d'Intel, ont annoncé qu'ils s'adapteront bientôt à la technologie MMX. Selon M. Gwennap, l'ensemble de l'industrie suivra et le microprocesseurs qui équipent les ordinateurs Macintosh auront bientôt, eux aussi, leurs propres instructions multimédia.

MMX, loin d'être un gadget qu'on cherche à vendre à tout prix, est avant tout une nouvelle philosophie qui accompagne les changements actuels en matière d'ordinateurs. Non, vraiment rien à voir avec les chocolats M&M.

Les aventures de Kid Kodak sur le Web

PATRICIA BERGERON
collaboration spéciale

Éric Clin, un journaliste français de 26 ans, n'avait qu'une idée en tête quand il est arrivé à Montréal l'an dernier : voyager autour du monde en écrivant des reportages retransmis en direct sur le Web.

Après cinq mois de démarches et de préparation, ce projet un peu fou a finalement démarré au mois d'août. Grâce à des donations en argent et en matériel (un PowerBook 5300c, un téléphone cellulaire fonctionnant en norme GSM, un appareil photo numérique DC-40 de Kodak et une caméra vidéo numérique), les cyber-reporters (Éric Clin, Denis Bouchard et Sylvain Rocheleau) publient un magazine « live » de voyages et d'aventures sur le Web hébergé sur le site Infini-T de Vidéotron.

Leur premier raid, Paris-Cap Nord, s'est déroulé en voiture, de Paris jusqu'en Scandinavie. Les cyber-reporters étaient alors deux : Éric Clin et Simon Bernèche. Du 18 octobre au 3 novembre, ces deux tintins du Web se sont aussi rendus dans l'Ouest canadien, qu'ils ont parcouru en train et en hélicoptère. À Winnipeg, ils ont pris un « train folklorique » pendant trois jours en direction de Churchill, un port de la baie d'Hudson. Ils ont alors survolé une banquise en hélicoptère et pris plusieurs photos d'ours polaires, en plus d'immortaliser des mouflons et autres magnifiques bêtes des Rocheuses.

Si leur aventure fait penser à la Course Destination monde, les cyber-reporters trimballent avec eux deux mallettes contenant plus de 20 000 $ de matériel. « Lors de notre traversée du Canada, nous nous sommes fait voler 75 pour cent de l'équipement », raconte Éric. Seule consolation : ils n'ont pas perdu leur stock de photos et de séquences vidéo, déjà transmis à Montréal. L'équipe complète se compose d'un graphiste pour le retouchage des photos, d'un programmeur et d'une rédactrice-réviseuse. Grâce à cette petite équipe, un texte rédigé à des kilomètres de Montréal peut être lu sur le Web en quelques heures à peine. « À l'avenir, nous créerons toutefois nos pages HTML sur place », précise Éric.

Dans leurs récits de voyage, les cyber-reporters partagent des anecdotes et brossent des portraits. Les textes sont courts et amusants. En revanche, le site comporte beaucoup de photos : « Nous prenons environ 350 photos par raid. On ne perd pas 4-5 jours à développer et scanner les photos, alors on ne se gêne pas pour en prendre. Il y aura bientôt des séquences vidéo ».

Le site enregistre de 2000 à 3000 visites par raid et l'aventure se poursuivra jusqu'au mois de mai. Leur programme dans les mois à venir ? Une excursion dans les Rocheuses américaines avec le magazine *Ski-Presse*, un parcours musical sur la route du jazz (de New-York à New-Orleans, en passant par Chicago et Saint-Louis), un raid dans le Grand-Nord québécois, un panorama des stations de ski du Québec et de la Nouvelle-Angleterre, un raid sur la route de la Floride et une odyssée sur les traces de Kerouac jusqu'à la Californie des années 60. Ils attaqueront l'Europe au printemps : l'Italie, les Pyrénées...

Les commanditaires (Cosmodyssée 2000, L. L. Lozeau et l'Institut de communication graphique du Québec parmi les principaux) leur ont prêté du matériel à la fine pointe de la technologie, dont ils disposent pour toute une année. « Différents tests de transmission ont été exécutés pour connaître l'efficacité, la rapidité et la fiabilité du transfert de photos par téléphone cellulaire. Nous sommes des précurseurs dans le domaine. Ce n'est pas si évident de transmettre du matériel par téléphone ! Le rodage technique nous a pris 4-5 mois. Deux protocoles ont été envisagés : le transfert FTP et l'envoi par courrier électronique de données numériques codées en HQX », dit Éric.

Les cyber-reporters s'affairent ces temps-ci à développer le marché presque vierge du marketing en direct sur l'Internet. Experts en transmission de contenu live (photos et vidéos), ils offrent leurs services à des compagnies de marketing, de publicité et de communication. « Nous voulons faire de l'Internet un média attractif, vivant... et où on peut gagner un peu d'argent ! »

Le « Raid multimédia »
http://www.infinit.net/raid

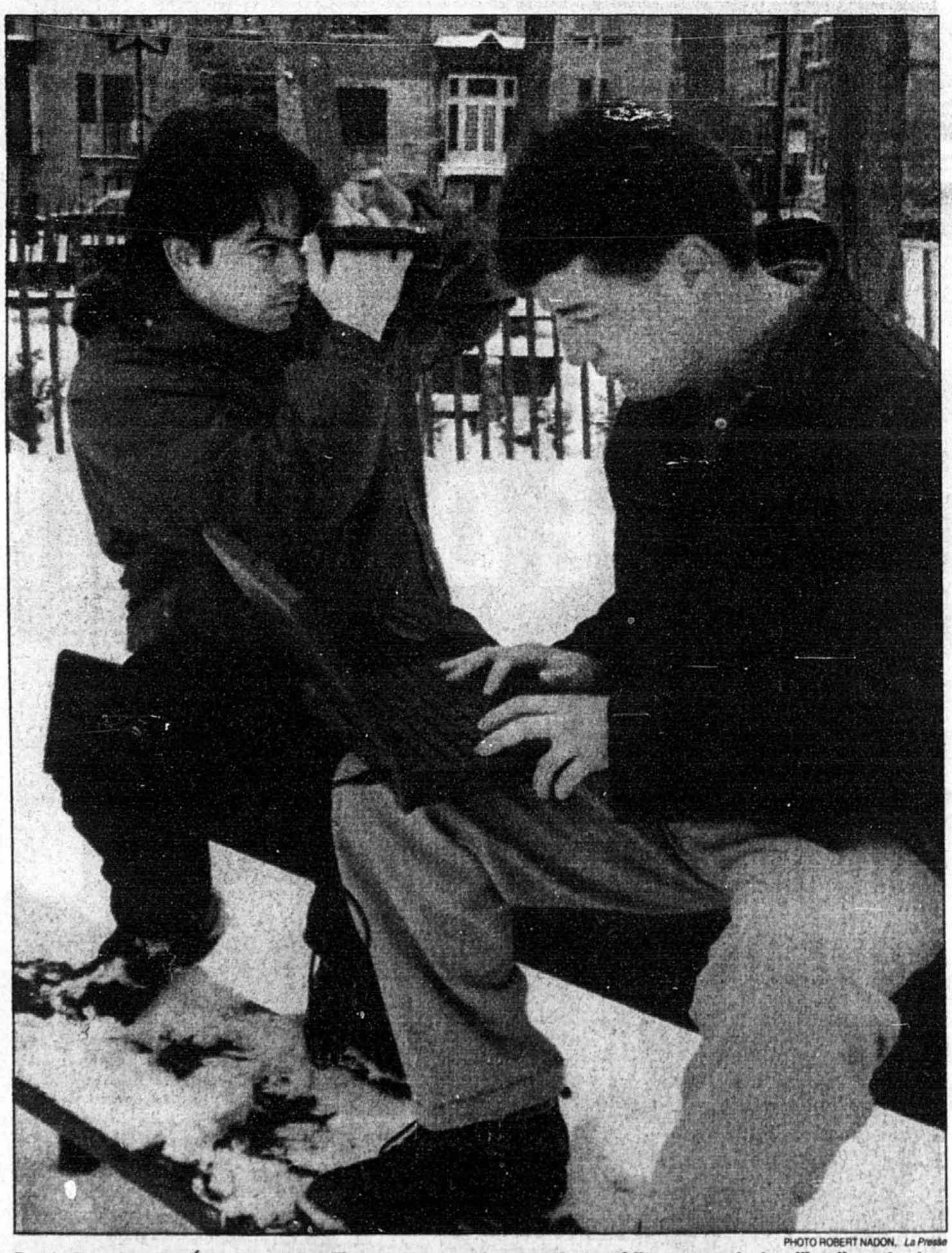


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Denis Bouchard et Éric Clin, tel qu'ils se retrouvent souvent quand ils voyagent et qu'ils alimentent leur site Web.

65 entreprises se partagent 20 millions du FAI

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Devant quelque 300 représentants d'organismes gagnants bien heureux d'avoir été invités, Louise Beaudoin, la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de l'autoroute de l'information, a dévoilé hier les 65 projets sélectionnés dans le cadre du concours 1996 du Fonds de l'autoroute de l'information.

Les projets, qui représentent des investissements anticipés de plus de 35 millions de dollars, varient grandement, autant par leur contenu que par les sommes qui leur ont été accordées.

Le Matou Noir de Saint-Antoine-sur-Richelieu, par exemple, a reçu 9000 $ pour faire la promotion de l'art de la marionnette sur un site Web. L'objectif visé est de faire découvrir aux enfants, dans des sections conçues pour eux, l'univers de la marionnette.

D'autres comme la Société de gestion de la BTLF ont reçu des sommes plus considérables. La Société avait soumis un projet de création d'un réseau afin de répertorier tous les titres existants de langue française au Canada. La somme accordée a été de 375 000 $. La somme de 150 000 $ a été accordée à l'organisme Aînet Aux Sources qui se propose de créer un guichet unique d'accès à toutes les ressources d'hébergement privées sur le territoire du Québec pour les personnes âgées.

Le FAI avait reçu 362 demandes dont 28 pour cent touchaient la culture et les communications, 20 pour cent étaient liés aux secteurs de l'éducation et de la formation, 18 pour cent concernaient le développement économique et touristique et 17 pour cent celui de la santé et des services sociaux. Le reste étant réparti dans diverses catégories.

Selon Mme Beaudoin, les projets ont été retenus pour leur pertinence qui a été évaluée selon les critères du FAI et non pour la taille de l'organisme. « Le choix n'a pas été facile car la plupart des projets étaient fort intéressants. »

Le fonds vise à soutenir entre autres, la production de contenus québécois destinés à l'autoroute de l'information

Par ailleurs, la ministre a indiqué que les organismes qui n'ont pas été retenus peuvent envoyer une demande écrite pour connaître les raisons du refus.

On peut consulter la liste complète des projets retenus sur demande ou sur le site Web du secrétariat de l'Autoroute de l'information.
http://www.sai.gouv.qc.ca